



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE

PLENIERE DU CONSEIL GENERAL

Mercredi 11 juin 2014, salle de gymnastique de Muraz

(18 heures)

En la présence du Conseil municipal

ORDRE DU JOUR

- 1. Appel des Conseillères et Conseillers généraux**
- 2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 26 février 2014 (reçu par e-mail)**
- 3. Comptes 2013 de la Ville de Sierre**
 - a. Rapport de la commission de gestion
 - b. Entrée en matière
 - c. Lecture des comptes – discussion de détail
 - d. Discussion finale
 - e. Votation sur les comptes 2013
- 4. Octroi d'un crédit d'engagement pour l'extension du centre sportif d'Ecossia**
 - a. Rapport de la commission de gestion
 - b. Rapport de la commission de l'édilité et de l'urbanisme
 - c. Rapport de la commission du développement durable
 - d. Entrée en matière
 - e. Discussion générale
 - f. Votation finale
- 5. Interpellation du Conseil municipal par la commission de gestion concernant le taux de vacance des appartements**
- 6. Présentation générale du projet R3 (Rhône 3) par MM. Jacques Melly Conseiller d'Etat et Tony Arborino chef du projet**
- 7. Informations de la Municipalité**
- 8. Divers**

**Raymond ZUFFEREY
Président du Conseil général**

Raymond ZUFFEREY

Mesdames, Messieurs, chers collègues, veuillez prendre place. Pour ne pas déroger aux us et coutumes du CG et afin de permettre à M. Guy-Pierre PONT, président de la société de développement de Muraz, de nous souhaiter la bienvenue et nous présenter en quelques

images les quartiers de Muraz, la séance du CG sera officiellement ouverte après sa présentation qui, je vous rassure, sera courte. Guy-Pierre, je te passe la parole.

M. Guy-Pierre PONT souhaite la bienvenue à l'assemblée et commente un diaporama présentant le village de Muraz.

Raymond ZUFFEREY

Mesdames, Messieurs les CG, Madame la Préfète du district de Sierre, Monsieur le Président de la Municipalité, Mesdames, Messieurs les CM, Monsieur le Chef du service du sport de l'Etat du Valais, Mesdames, Messieurs les représentants de l'administration, Mesdames, Messieurs les représentants de la presse, chers citoyennes, chers citoyens, chers habitants de Muraz et d'ailleurs, bonsoir. C'est avec beaucoup de plaisir et d'émotion que j'ai le plaisir d'ouvrir cette deuxième assemblée plénière de l'année dans ce quartier qui m'a vu naître et grandir. Je salue les présidents et membres des sociétés locales présents, je remercie Guy-Pierre PONT, président de la société de développement qui a très bien su présenter Muraz et son histoire. Au nom du bureau et du CG, je vous souhaite la bienvenue dans cette assemblée. Je vous remercie d'être venus si nombreux et de porter de l'intérêt à ce plénum. Nous avons le plaisir d'accueillir parmi ce public, Mme Maria Pia TSCHOPP, préfète du district de Sierre, M. Grégoire JIRILLO, chef du service du sport de l'Etat du Valais et MM. Marc-André BERCLAZ et Bruno MONTANI, membres du comité de direction de Techno-Pôle, TechnoArk. Nous vous remercions de votre présence et de l'intérêt que vous portez à cette assemblée et, de par vos fonctions respectives, plus particulièrement aux points que nous allons aborder sur le projet Rhône 3 et l'extension du centre sportif d'Ecossia. Pour celles et ceux qui viendraient assister pour la première fois à une séance du CG – et je pense que vous êtes nombreux – je vous rappelle que vous ne pouvez en aucun cas intervenir ou prendre la parole en cours de séance. Je vous demanderai de bien vouloir mettre vos portables sous silence, merci. Le CG fête cette année ses 25 ans d'existence, ce n'est pas souvent qu'il se déplace hors de l'Hôtel de Ville et c'est une première dans ce magnifique quartier. C'est une manière pour les CG de mieux connaître les différents quartiers et pour le public de mieux comprendre le fonctionnement de ce pouvoir législatif qui a été élu et qui est l'émanation de l'assemblée primaire. Le CG n'a pas l'habitude de siéger devant autant de public et, sans doute, il va se surpasser dans la qualité des interventions et des débats. Mesdames Messieurs les CG, vous avez été régulièrement convoqués à cette assemblée plénière et avez reçu les documents relatifs aux objets mentionnés à l'ordre du jour dans le délai prescrit par notre règlement. Je remercie notre secrétaire, Mme Raymonde PONT THUILLARD, pour le travail effectué. Lors de notre dernière séance du bureau, nous avons décidé, d'entente avec le CM, de vous proposer l'ordre du jour suivant :

- 1. Appel des Conseillères et Conseillers généraux**
- 2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 26 février 2014 (reçu par e-mail)**
- 3. Comptes 2013 de la Ville de Sierre**
 - a. Rapport de la commission de gestion
 - b. Entrée en matière
 - c. Lecture des comptes – discussion de détail
 - d. Discussion finale
 - e. Votation sur les comptes 2013
- 4. Octroi d'un crédit d'engagement pour l'extension du centre sportif d'Ecossia**
 - a. Rapport de la commission de gestion
 - b. Rapport de la commission de l'édilité et de l'urbanisme
 - c. Rapport de la commission du développement durable
 - d. Entrée en matière
 - e. Discussion générale
 - f. Votation finale

5. **Interpellation du Conseil municipal par la commission de gestion concernant le taux de vacance des appartements**
6. **Présentation générale du projet R3 (Rhône 3) par MM. Jacques Melly Conseiller d'Etat et Tony Arborino chef du projet**
7. **Informations de la Municipalité**
8. **Divers**

Y a-t-il des intervenants concernant l'ordre du jour ?

1. **APPEL DES CONSEILLERES ET CONSEILLERS GENERAUX**

Raymond ZUFFEREY

Point 1, appel des CG. Se sont excusés les CG suivants : Anne-Françoise ZUFFEREY, Frédéric BAGNOUD, Claude STEINEGGER, Noé ZUFFEREY. Pour le groupe AdG, ce sera Pascale MORARD qui sera la scrutatrice et je demanderai au groupe PDC de nommer un scrutateur à la place de M. STEINEGGER. Merci. Je passe la parole à notre secrétaire, Mme Raymonde PONT THUILLARD pour procéder à l'appel des CG.

Raymonde PONT THUILLARD procède à l'appel des CG.

Raymond ZUFFEREY

Le temps de faire le décompte des présences, je demanderai aux scrutateurs et scrutatrices d'annoncer au bureau les arrivées et départs éventuels des CG en cours de séance, de manière à ce que nous puissions en tenir compte lors des votes, merci. Nous sommes actuellement 51.

2. **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE DU 26 FEVRIER 2014 (REÇU PAR E-MAIL)**

Raymond ZUFFEREY

Point 2, approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 26 février 2014. Le procès-verbal vous avait été transmis par mail dans les délais. J'invite les membres du CG qui auraient des remarques et des observations à s'exprimer. Si tel n'est pas le cas, je le considère comme approuvé. Au nom du bureau et du CG, je transmets les remerciements à Mme Elisabeth MARCHETTI pour le travail de saisie du procès-verbal. Avant de passer au point 3 de l'ordre du jour, au nom du bureau, je remercie tous les membres des commissions permanentes ainsi que leur président-e - Mme Sabine REY pour la commission de gestion, M. Raphaël GARCIA-VOGEL pour la commission de l'édilité et de l'urbanisme et M. Robert METRAILLER pour la commission du développement durable - pour la qualité du travail effectué lors de l'élaboration de leurs rapports. Vous préciser que, selon l'article 21, alinéa 7 et sauf décision contraire du CG, seules les conclusions des rapports des différents objets présentés ce soir seront lus.

3. **COMPTES 2013 DE LA VILLE DE SIERRE**

Raymond ZUFFEREY

Point 3, comptes 2013 de la Ville de Sierre. Je souhaite la bienvenue à Mme Anne-Laure REY de la fiduciaire Fidag qui représente l'organe de révision des comptes, comme l'exige la loi sur les Communes, article 85, alinéa 2.

a. **Rapport de la commission de gestion**

Raymond ZUFFEREY

A, rapport de la commission de gestion. Je passe la parole à M. Laurent DUCRY, rapporteur de la commission de gestion.

Laurent DUCRY

Bonsoir. La Cogest a analysé les comptes 2013 sur la base des documents fournis et des entretiens accordés par les CM, les chefs de service et par MM. François GENOUD et Jérôme CRETOL. Nous adressons nos remerciements aux collaboratrices et collaborateurs de l'administration et des services techniques de la Ville de Sierre pour leur disponibilité et leur engagement de qualité. La Cogest a pris connaissance du rapport établi par la fiduciaire Fidag SA. Ce rapport révèle que les principes adoptés par la Municipalité en matière de tenue de la comptabilité sont conformes aux exigences relevant de la loi sur les Communes du 5 février 2004 et de l'ordonnance sur la gestion financière des Communes du 16 juin 2004 et que l'organisation comptable et financière est parfaitement adaptée aux besoins et fonctionne bien. Dès lors, la fiduciaire Fidag recommande d'approuver les comptes tels que présentés.

Comptes de fonctionnement

Alors que le budget 2013 prévoyait un excédent de dépense de CHF 5'541'120.–, les comptes 2013 bouclent avec un bénéfice de CHF 3'925'063.– Ce résultat est évidemment très réjouissant, même si nous n'aurions pas été dans les chiffres noirs sans la vente d'un immeuble à Crans-Montana. La Municipalité relève dans le rapport des comptes que les charges, je cite, « progressent néanmoins d'environ CHF 900'000.– » (page 76). Ce chiffre correspond en fait au dépassement de charges par rapport au budget. Comparativement aux comptes 2012, les charges ont globalement augmenté de CHF 3'280'347.–, soit + 4 %, cela étant en partie dû à l'augmentation des charges d'amortissement. Dans le même temps, les recettes ont augmenté de CHF 6'591'357.–, soit + 8 %. Outre la vente extraordinaire d'un immeuble (CHF 4.3 millions), cela est dû à une forte progression des recettes fiscales (+ CHF 5.6 millions), principalement celles des personnes morales. Ces deux éléments contrebalancent la baisse des revenus de production électrique (- CHF 4.2 millions). Comme la vente d'un immeuble pour plusieurs millions ne se répètera pas chaque année, les finances communales se trouvent donc bien en situation de déficit structurel et la Cogest ne peut que rappeler la nécessité de stabiliser les charges de fonctionnement.

Comptes d'investissement

Le taux de réalisation des investissements nets par rapport au budget s'est établi à 90 %, ce qui est positif. La Cogest se réjouit de l'ouverture du nouveau CO de Goubing, de l'avancement des travaux à la piscine de Géronde ainsi que des divers autres travaux réalisés. Grâce aux résultats des comptes de fonctionnement nettement meilleurs que prévus, la marge d'autofinancement s'élève à CHF 14'920'947.–, ce qui représente un taux de couverture des investissements nets de 76.61 % contre 62.41 % en 2012. La Cogest soutient la Municipalité dans sa politique de développement et d'investissement, dans la mesure toutefois que les frais d'amortissement ne pèsent pas les comptes de fonctionnement.

Décision

La Cogest accepte le rapport à l'unanimité des membres présents et propose au CG l'entrée en matière ainsi que l'acceptation des comptes 2013 de la Ville de Sierre datés du 2 avril 2014. Pour la commission de gestion, la présidente Sabine REY et le rapporteur moi-même.

Raymond ZUFFEREY
Merci M. DUCRY.

b. Entrée en matière

Raymond ZUFFEREY
B, entrée en matière. Y a-t-il des interventions ? Mme EVEQUOZ.

Romaine EVEQUOZ

Messieurs les Présidents, chers-ères collègues. C'est avec un vif soulagement et une grande satisfaction, naturellement, que l'Alliance de Gauche a pris connaissance du résultat comptable de l'année 2013. Etait-ce dû au hasard ou au talent de notre exécutif ? Qu'importe, nous souhaitons vivement que cela se réitère aussi souvent que possible dans les années à venir vu les nombreux investissements, et non des moindres, déjà réalisés et ceux prévus par la Ville de

Sierre. C'est avec ce souhait que nous sommes d'accord d'entrer en matière.

Raymond ZUFFEREY

Merci Mme EVEQUOZ. D'autres interventions ? M. CALOZ.

Steves CALOZ

Monsieur le Président du CG, Monsieur le Président de la Municipalité, Mesdames et Messieurs les CM, Mesdames et Messieurs les CG, Madame la Préfète, cher public. Le groupe Démocrate-Chrétien a pris connaissance du rapport de la Cogest et profite de l'occasion pour la féliciter pour son excellent travail ainsi que pour la conclusion objective de son rapport. Les comptes 2013 sont bien meilleurs que prévus et finissent en noir, grâce à quelque 10 millions de recettes imprévues qui ne seront pas appelées à se répéter. La fiduciaire Fidag qui a audité les comptes 2013 de la Ville estime que le compte annuel est conforme aux prescriptions légales, que l'endettement de la Municipalité est nul et que cette dernière est en mesure de faire face à ses engagements. Cependant, nous aimerions rajouter quelques bémols à cette partition. La recette des aménagements de production, elles ont chuté de manière drastique, près de 20 % ; la Ville doit faire face à de grosses pertes débiteurs de près de CHF 800'000.–, montant budgétisé. Diverses prévisions ont dû être constituées, notamment CHF 1,2 million pour le risque fiscal résultant des réclamations contre les taxations définitives déposées par les sociétés partenaires pour les années 2009-2013. Le fonds des ordures est presque épuisé et son réapprovisionnement doit être analysé. Le groupe DC a pris connaissance de ce rapport et à l'instar de la commission de gestion, il demande à ce qu'un soin particulier soit apporté à la rédaction des commentaires figurant dans les fascicules des comptes et des budgets, de manière à être conformes à la réalité. Enfin, le groupe DC demande également que les budgets futurs soient établis au plus près des charges et revenus effectifs des années précédentes et ce pour toutes les rubriques. Pour terminer, à la lecture de ce résultat, notre groupe accepte l'entrée en matière et se prononcera tout à l'heure sur les comptes.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. CALOZ. D'autres intervenants ? M. MATTER.

Roger MATTER

Mesdames et Messieurs, bonsoir. Monsieur le Président, chers collègues. C'est avec plaisir que l'on peut voir un public aussi nombreux à la séance, au plénum de ce soir. C'est rarement le cas lorsque nous siégeons à l'Hôtel de Ville ; faut-il retenir par là qu'il est bon d'excentrer nos activités pour plus de visibilité et plus de proximité avec notre population ? Je pense qu'il faut y penser. Le groupe Libéral-Radical a pris connaissance avec satisfaction des comptes 2013. Le résultat positif sur lequel se solde l'exercice est réjouissant. Nous partageons bien sûr les conclusions de la commission de gestion, dont nous saluons la qualité du rapport. Certes nous avons joui du bénéfice extraordinaire issu de la vente d'un immeuble sur le Haut-Plateau. A contrario, retenons que la Municipalité a dû faire face également à des dépenses inattendues, telles la participation à la réfection de la route d'Anniviers. Nous remercions le CM pour sa diligence dans la gestion des comptes. C'est à l'unanimité que notre groupe recommande d'accepter l'entrée en matière et d'approuver dans leur ensemble les comptes 2013. Je vous remercie.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. MATTER. Je vais passer la parole à M. François GENOUD, président de la Ville de Sierre.

François GENOUD

Merci beaucoup. Monsieur le Président du CG, Mesdames et Messieurs les membres du bureau, Mesdames et Messieurs les CG, cher public nombreux venu assister à cette séance et je voudrais à mon tour aussi particulièrement saluer la présence de Mme TSCHOPP, notre préfète, de Mme Anne-Laure REY de la société Fidag ainsi que de M. Grégoire JIRILLO le chef du service des sports du canton qui ce soir sans doute a fait le déplacement en fonction de l'ordre du jour sportif du CG de Sierre. Au nom du CM, je voudrais aussi adresser des remerciements à la commission de gestion pour son travail d'investigation de grande qualité ainsi que pour ses recommandations toujours très pertinentes ; toutefois, nous renonçons à tout commentaire particulier sur les remarques de la commission et attendons le verdict du CG pour l'acceptation des comptes 2013.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. GENOUD. D'autres intervenants ? Si ce n'est pas le cas et avant de passer au vote, je prie les CG d'exprimer clairement leur vote, afin de permettre de bien les comptabiliser et aux scrutatrices et scrutateurs de ne pas avoir peur d'élever la voix et de vous rapprocher du bureau pour nous énoncer les chiffres. C'est nommément que je vous demanderai les résultats en commençant de ma droite vers ma gauche. Je prie les scrutateurs de se tenir prêts pour l'entrée en matière. Les CG qui acceptent l'entrée en matière sont priés de lever la main, Mme MORARD, M. RIGOLI, Mme COLLAUD. Les CG qui refusent l'entrée en matière sont priés de lever la main. Les CG qui s'abstiennent sont priés de lever la main. **L'entrée en matière pour les comptes 2013 est acceptée à l'unanimité.**

c. Lecture des comptes – discussion de détail

Raymond ZUFFEREY

Lecture des comptes, discussion de détail, je vous demanderai de prendre le fascicule des comptes 2013. Nous allons procéder, comme à l'accoutumée, à la lecture des comptes chapitre par chapitre en vous demandant de poser les questions éventuelles au moment du chapitre concerné, merci. Bilan au 31.12.2013, pages 9 à 19, des interventions ? Charges et revenus du compte de fonctionnement, comptes 10, administration générale, pages 20 à 24, des interventions ? Comptes 20, sécurité publique, pages 25 à 30, des interventions ? Comptes 30, enseignement et formation, pages 31 à 35, des interventions ? Comptes 40, affaires culturelles, sports et culte, pages 36 à 43, des interventions ? Comptes 50, actions sociales et médico-sociales, pages 43 à 44, des interventions ? Comptes 60, service de l'eau et de l'énergie, pages 45 à 47, des interventions ? Comptes 70, travaux publics, environnement, édilité et urbanisme, pages 48 à 56, des interventions ? Dépenses et recettes du compte d'investissement, pages 60 à 70, des interventions ? Si tel n'est pas le cas, la lecture détaillée des comptes est terminée.

d. Discussion finale

Raymond ZUFFEREY

D, discussion finale, les débats sont ouverts, la parole est à l'assemblée. Quelqu'un veut intervenir ? Mme EVEQUOZ... Il faut s'exprimer un peu mieux, je ne vois pas bien...

Romaine EVEQUOZ

Messieurs les Présidents, chers-ères collègues. L'AdG remercie la commission de gestion pour son travail clair et ses remarques pertinentes. Nous aimerions relever ici un ou deux points qui nous ont interpellés. Premièrement, il ne faut pas perdre de vue que les charges de fonctionnement augmentent automatiquement chaque année de 3 %. Deuxièmement, le grand écart entre le budget et le bouclage des comptes induit des coupes budgétaires parfois douloureuses et engendre ainsi un mécontentement général. Troisièmement, concernant la formation continue des collaborateurs de la Municipalité, il y a quelques questions que l'on pourrait se poser :

- Les formations proposées sont-elles assez attractives et appropriées ?
- Les collaborateurs sont-ils surchargés de travail et est-ce pour cette raison que le taux de participation aux formations continues est faible ?
- Est-ce trop fastidieux pour eux de rattraper les jours d'absence ?

Après ces quelques petites réflexions, l'Alliance de Gauche accepte à l'unanimité les comptes 2013.

Raymond ZUFFEREY

Merci Mme EVEQUOZ. D'autres interventions ?

e. Votation sur les comptes 2013

Raymond ZUFFEREY

Si tel n'est pas le cas, nous allons passer au point e, votation sur les comptes 2013. Je prie les scrutateurs de se tenir prêts. Les CG qui acceptent les comptes 2013 sont priés de lever la

main. Mme MORARD, M. RIGOLI, Mme COLLAUD. **Les comptes 2013 de la Ville de Sierre sont acceptés à l'unanimité.**

Raymond ZUFFEREY

La Municipalité désire-t-elle s'exprimer ?

François GENOUD

Non, si ce n'est remercier le CG pour l'acceptation des comptes ; ce n'est pas une grande surprise, on en conviendra, mais nous sommes satisfaits de voir que les messages ont été bien compris et nous sommes satisfaits de ce côté-là, merci.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. GENOUD.

4. OCTROI D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT POUR L'EXTENSION DU CENTRE SPORTIF D'ECOSSIA

a. Rapport de la commission de gestion

Raymond ZUFFEREY

Point 4, octroi d'un crédit d'engagement pour l'extension du centre sportif d'Ecossia, a, rapport de la commission de gestion, je passe la parole à M. Laurent DUCRY, rapporteur de la commission de gestion.

Laurent DUCRY

Messieurs les Présidents, chers collègues. La Cogest a analysé le crédit d'engagement pour l'extension du centre sportif d'Ecossia sur la base des documents fournis ainsi que des informations complémentaires transmises par MM. Olivier SALAMIN, Eddy BENEY, Ryan BAUMANN, Jean-Henri ZAMBAZ, Stéphane DELALOYE et Patrick CALOZ, respectivement CM, responsable du service des sports, architecte, ingénieur de ville et responsable des bâtiments communaux. Les membres de la commission de gestion remercient chaleureusement tous leurs interlocuteurs pour leur amabilité et leur disponibilité. Les infrastructures sportives actuelles du site de Condémines sont dépassées et ne sont plus adaptées aux besoins des clubs sportifs. L'extension et la réfection des infrastructures du site d'Ecossia permettraient à ces clubs de se développer et de pratiquer leur sport dans de bonnes conditions. La Cogest estime donc que la clause du besoin est largement avérée et que l'extension du complexe sportif d'Ecossia se justifie pleinement. Elle relève que la présentation d'un crédit d'engagement global permet de se prononcer de manière cohérente sur l'ensemble du projet et des coûts associés. Par rapport au projet présenté avec le budget 2014, le terrain synthétique est maintenant prévu sur le site d'Ecossia, plutôt que sur le site de Bozon en partenariat avec la Commune de Chalais. Le projet est financièrement raisonnable. Le crédit d'engagement de CHF 7'925'130.– est supportable pour les finances communales. Ceci dit, la Cogest rappelle que de nombreux investissements sont prévus pour ces prochaines années (CHF 21 à 26 millions par an de 2014 à 2017 selon le plan financier 2014-2017). Elle recommande donc la plus grande prudence quant à de futurs autres investissements tant que les crédits d'engagement déjà approuvés par le CG n'auront pas été concrétisés. Le rythme sera dicté par la capacité financière de la Commune. L'extension du centre sportif d'Ecossia n'engendrera que peu de différence en termes de charges d'exploitation (amortissements mis à part), étant donné qu'il s'agit d'un transfert d'activités de Condémines à Ecossia et que les surfaces à entretenir ne varieront que peu. Par contre, lors des phases intermédiaires durant lesquelles des entretiens pourraient être nécessaires simultanément sur les deux sites, la Municipalité prévoit une majoration temporaire des charges. La Cogest demande que cela soit réduit à la période la plus courte possible et que ce chantier important soit mené à bien dans les meilleurs délais. Quant aux rentrées financières, la Municipalité espère une recette annuelle de CHF 54'000.– pour la location du terrain synthétique à des équipes extérieures. La Cogest estime pour sa part qu'il s'agit là de rentrées peu réalistes. La commission de gestion insiste également sur les points suivants en cas d'acceptation du crédit d'engagement :

- la phase 1 du projet doit démarrer dès l'acceptation du crédit,
- la Municipalité doit tout mettre en œuvre afin que le chantier d'Ecossia soit mené à terme

- dans un délai de 5 ans, comme annoncé au point 10 du message du CM,
- une fois l'extension terminée, il ne doit pas y avoir de double exploitation Condémines/Ecossia, afin de ne pas avoir des charges de fonctionnement qui s'accumulent,
 - la procédure de changement de zone pour les terrains de Condémines doit être mise en route immédiatement,
 - il est indispensable que ce centre sportif soit desservi par des transports urbains.

En conclusion, la commission de gestion recommande au CG :

- d'entrer en matière,
- d'accepter le crédit d'engagement de CHF 7'925'130.– pour l'extension du complexe sportif d'Ecossia,
- d'accepter le principe de la conclusion d'une nouvelle dépense à caractère non obligatoire,
- d'accepter l'octroi d'un éventuel emprunt nécessaire à cette réalisation, si celui-ci devait relever de ses compétences.

Le rapport est accepté à l'unanimité des membres. Pour la commission de gestion, Sabine REY, présidente et moi-même, rapporteur. Merci.

Raymond ZUFFEREY
Merci M. DUCRY.

b. Rapport de la commission de l'édilité et de l'urbanisme

Raymond ZUFFEREY

B, rapport de la commission de l'édilité et de l'urbanisme. Je passe la parole à M. Gilles SALAMIN, rapporteur de la commission de l'édilité et de l'urbanisme.

Gilles SALAMIN

Au terme de son analyse, la commission édilité et urbanisme retient que si le projet s'avère grandement amélioré par rapport aux plans précédents (infrastructures), le projet ne correspond toutefois pas à ce qui a été demandé à maintes reprises par le CG lors de ses assemblées ordinaires (un projet et un budget global incluant les sports de glace). Au vu des arguments développés dans son rapport et après avoir pris connaissance du message du CM, la commission édilité et urbanisme vous propose d'approuver l'entrée en matière. A la majorité de ses membres, la commission donne en revanche un préavis défavorable et vous propose de refuser l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'extension du centre sportif d'Ecossia. Lu et approuvé par la commission d'édilité et d'urbanisme le 18 mai 2014.

Raymond ZUFFEREY
Merci M. SALAMIN.

c. Rapport de la commission du développement durable

Raymond ZUFFEREY

C, rapport de la commission du développement durable. Je passe la parole à Mme Laura SALAMIN, rapporteur de la commission du développement durable.

Laura SALAMIN

Monsieur le Président, chers collègues. Voici les conclusions du rapport de la commission du développement durable. Suite au mandat qui lui a été confié par le bureau du CG et suite au message du CM d'avril 2014 concernant la validation de l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'extension du centre sportif d'Ecossia, la commission du développement durable a examiné ce projet et a délibéré. La séance avec MM. Olivier SALAMIN, CM, Jean-Henri ZAMBAZ, architecte de ville, et Patrick CALOZ, ingénieur, ainsi que la mise en commun des réflexions de chacun des membres de la commission a permis à la CDD d'aboutir à un résultat unanime. La commission tient à remercier MM. Olivier SALAMIN Jean-Henri ZAMBAZ et Patrick CALOZ pour leur disponibilité et la qualité des explications qu'ils ont apportées. La CDD est séduite par la cohérence du projet et ce par divers aspects, à savoir, le regroupement des infrastructures sportives sur un seul site, les revendications des écoles et des clubs prises en compte, la gestion et la définition de la buvette, le financement et la réalisation par étapes ainsi que

l'anticipation de la future patinoire. La centralisation des infrastructures sportives permettra également la synergie et l'échange entre les différents clubs sportifs. De plus, la CDD félicite la Commune pour sa vision à long terme en présentant un projet concret avec des possibles extensions du site. Les possibilités d'agrandissement semblent répondre aux futures ambitions des clubs sportifs siérois. Malgré tout, la CDD regrette que l'aspect de la mobilité ne soit pas développé avec plus de précision à ce stade du projet. La commission attend que la Commune mette tout en œuvre pour permettre un accès facilité à l'ensemble des utilisateurs des infrastructures sportives. De plus, la CDD désire être informée de la répartition des recettes de la buvette d'Ecossia entre les différents clubs sportifs, de l'intention de la Commune sur les nouvelles affectations de Condémines et de l'étude actuellement en cours concernant le projet de chauffage à distance. Finalement, suite à l'entretien entre le chef de l'office cantonal des sports et les responsables du projet d'Ecossia, la commission attend des précisions sur le montant octroyé par le fonds cantonal du sport. Favorables au projet et conscients de la priorité d'un tel investissement pour les clubs sportifs et les écoles de Sierre, les membres de la CDD, à l'unanimité des membres présents, proposent au CG l'entrée en matière ainsi que l'acceptation du crédit d'engagement pour l'extension du centre sportif d'Ecossia. Ainsi lu et approuvé par l'unanimité des membres présents de la commission le 13 mai 2014. Le président, Robert METRAILLER, et le rapporteur moi-même.

Raymond ZUFFEREY
Merci Mme SALAMIN.

d. Entrée en matière

Raymond ZUFFEREY
Entrée en matière, y a-t-il des intervenants ? M. MATTER.

Roger MATTER

Monsieur le Président, chers collègues. Je souhaite, au nom du groupe Libéral-Radical, remercier les commissions pour leur excellent travail. Vous avez constaté avec nous que malgré une excellente maîtrise des sujets, les trois commissions n'ont pas abouti aux mêmes conclusions, démontrant ainsi que la chose politique, loin d'être une science exacte, est avant tout une affaire d'appréciation dont les paramètres sont variables pour chacun. Dans ses critères d'appréciation, le groupe PLR reconnaît pleinement la réalisation de la clause du besoin. Il est à nos yeux nécessaire d'offrir au foot mais également à tous les autres sports un lieu d'épanouissement. Le regroupement des infrastructures, les possibilités d'extension, de même que la cohérence avec le plan directeur des infrastructures et le plan d'affectation des zones est de première importance. Pour certains, l'avenir du site de Condémines ainsi que l'implantation de la future patinoire sont des éléments déterminants dans la pesée des intérêts. Durant nos travaux préparatoires, la majorité du groupe PLR a exprimé son vœu de ne pas traiter simultanément de ces deux sujets et de considérer de façon séparée la question du crédit d'engagement pour Ecossia. C'est donc à nos yeux pour ses qualités propres que le projet doit être jugé. Même s'il aurait été idéal de disposer de plus de places dans les gradins, de couvrir ces derniers ou de clôturer le site, de telles infrastructures pourront toujours être, selon les besoins, réalisées ultérieurement. Nous ne croyons pas à un projet clef en main. Si l'augmentation du trafic semble modérée, la question de la mobilité devra, elle, être traitée. Nous osons toutefois espérer qu'en cas d'acceptation du projet les lignes de bus seront repensées. Nous notons également que le crédit d'engagement ne concerne pas les bus. Le coût du projet semble quant à lui acceptable, avec CHF 495.– par habitants. Nous nous situons dans la marge d'autofinancement. Je terminerai avec quelques points essentiels. Il est à relever que les clubs sont en général satisfaits du projet. Par contre, nous ne pouvons que regretter que les auteurs du projet ne les aient pas consultés. Il s'agit là d'un manquement et nous souhaitons qu'à l'avenir la Municipalité prenne toutes les dispositions nécessaires pour que de telles situations ne se reproduisent plus. La question de l'exploitation de la buvette et du partage des bénéfices devra également être clarifiée. Je finirai sur une note symbolique pour le groupe PLR. Le projet, loin d'être excentré crée au contraire un lien entre la ville et les villages de la commune de par sa position centrale. Ce point est pour nous important. Sur ces considérants, le groupe PLR propose d'entrer en matière et d'accepter le crédit d'engagement qui nous est soumis. Je vous vous remercie de votre attention.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. MATTER. D'autres interventions ? Mme EVEQUOZ.

Romaine EVEQUOZ

Messieurs les Présidents, chers-ères collègues. Voilà enfin un dossier qui va créer, à notre avis, quelques vaguelettes, après cette approbation des comptes calme et sereine. Nous voici donc repartis pour un débat qui promet d'être fort intéressant et qui, surtout, nous sortira de cette torpeur estivale qui risquerait de nous envahir. Aussi c'est avec enthousiasme que l'AdG s'y plonge et accepte d'entrer en matière concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'extension du centre sportif d'Ecossia. Sous l'ère VIACCOZ, le projet de rénovation de Condémines « l'aile du désir », s'est envolé, autant le dire franchement, à tire d'aile devant la mine ahurie du CG, vu son coût démesuré et le renvoyait à la case départ. Il aura fallu un plan directeur des sports et tout ce temps pour arriver aujourd'hui avec un projet qui semble tenir compte de toutes les exigences des différentes activités sportives, ainsi que de la capacité de la Ville à absorber ce nouvel investissement. Toutefois, il est vrai qu'il y a quelques points faibles, entre autres le problème de la mobilité douce et le déplacement des écoles. Aussi, profitons de cette opportunité qui nous est donnée pour faire avancer le projet des pistes cyclables et autres problèmes de mobilité qui, aux dires de certains, semble faire du surplace.

- Qu'advient-il des terrains de Condémines ?
- Seront-ils vendus pour financer les futures infrastructures sportives ?
- Un changement de zone aura-t-il lieu ?
- Les espaces verts en ville tendent à diminuer (exemple la plaine Bellevue).
- Tout l'espace de Condémines va-t-il être destiné à la promotion de logements sans réflexion approfondie, etc. ?

Voilà, en résumé, les différentes questions que se posent nombre de citoyens sierrois. Or, il est clair que, pour l'instant, en attendant la mise en place de la modification de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire, tout est en mode statu quo. Aussi pour l'AdG, il semble opportun de mener une réflexion approfondie sur l'avenir et le développement de notre ville. C'est pourquoi, au terme de cette séance, nous déposerons deux postulats, le premier demandant un plan directeur de l'aménagement du territoire et le second un plan directeur de la mobilité. En attendant, la majorité de l'Alliance de Gauche accepte l'octroi du crédit d'engagement concernant l'extension du centre sportif d'Ecossia.

Raymond ZUFFEREY

Merci Mme EVEQUOZ. D'autres intervenants ? M. GENOUD.

François GENOUD

Mesdames et Messieurs, à l'occasion de ce débat d'entrée en matière et à la suite de la publication des différents rapports des commissions, nous les remercions une fois encore pour leur travail de qualité et nous souhaitons, le CM, apporter quelques compléments d'informations.

Regroupement des activités sur un seul site

Le regroupement sur le seul site d'Ecossia favorisera une cohésion et une émulation entre les différentes équipes au sein d'un même club, mais aussi entre les différentes activités sportives. Dans le cas où une partie des activités du FC Sierre resteraient à Condémines, une réfection des vestiaires et des sanitaires devrait être planifiée, augmentant donc les coûts. De plus, deux cantines seraient simultanément à exploiter. L'entretien des deux sites aurait par ailleurs des répercussions non négligeables sur les coûts de fonctionnement. Si l'analyse se poursuit pour les transports publics, actuellement, 90 % des juniors se font amener en voiture à Ecossia, comme à Condémines et ce taux sera difficile à modifier, même si l'offre en transports publics s'améliore. Mais nous y travaillerons, c'est une chose qui est certaine.

Fermeture du site par une clôture

La fermeture du site par une clôture a aussi été une question soulevée ; cette fermeture a été chiffrée à environ CHF 300'000.—. Afin de laisser l'opportunité aux familles et au public d'utiliser les zones d'interfaces, la piste finlandaise et la future piste d'athlétisme pour faire du sport, il a été décidé, dans un premier temps, de ne pas intégrer le coût de cette clôture dans le crédit

d'engagement. Il faut savoir qu'en cas de promotion du FC Sierre en 1^{ère} ligue, la ligue suisse de football exigera une fermeture efficace du terrain pour contrôler l'entrée des spectateurs et pour séparer les joueurs et les arbitres des spectateurs. Le cas échéant alors, la Ville prendra les mesures nécessaires pour l'homologation du stade.

Vestiaires arbitres

Le nombre de vestiaires arbitres nous paraît suffisant, car il y a toujours un vestiaire de réserve dans le bloc D pour accueillir les arbitres féminines ou les arbitres des matchs juniors.

Sports de glace

L'interpellation sur la globalité du projet auquel il manquerait les sports de glace est évidemment celle qui nous surprend le plus. Le projet n'intègre pas spécifiquement les sports de glace au crédit d'engagement d'Ecossia pour les raisons suivantes, et la première peut-être, c'est parce qu'il n'a jamais été formellement question que les sports de glace soient intégrés dans ce plan directeur d'Ecossia. L'emplacement de la future halle de glace, sur laquelle nous travaillons, a été validé par le CM entre la zone industrielle de Daval et l'espace Bozon, les parcelles Micarna, comme effectivement cela a été dit tout à l'heure, c'est effectivement une zone voisine de celle d'Ecossia, mais ça n'est quand même pas dans le même périmètre. Ces dernières parcelles donc sont en cours d'acquisition par la Ville. Le cahier des charges de la patinoire dispose d'un cahier des charges déjà qui est en discussion avec le HC Sierre, notamment. Plusieurs questions de fond sont encore à régler, par exemple le gabarit et la question de la 2^{ème} surface de glace. Par ailleurs, le financement par le biais de la subvention cantonale n'est actuellement pas garanti. En effet, aujourd'hui et en 2015 encore, le chef de l'office cantonal du sport a annoncé que la nouvelle loi sur le sport ne pourra pas être appliquée, étant donné le manque de budget du Canton. Le curling ne fait pas partie du cahier des charges de la patinoire, ni du projet d'Ecossia, car nous soutenons toujours un projet de halle de curling en cours de préparation et en partenariat avec la Ville de Sion. A notre sens, et à l'inverse de la proposition de la commission édilité, nous pensons avoir fait un pas important en déterminant le site de la future patinoire et en l'intégrant à la zone sportive globale d'Ecossia-Bozon, mais en laissant autonome la patinoire du projet, du plan directeur et du crédit d'engagement d'Ecossia dédié lui, comme convenu, aux sports de plein air. A partir de là, l'unité de matière deviendrait tout à fait discutable.

Piste d'athlétisme

Le programme de la piste d'athlétisme correspond au cahier des charges exigé par la ligue pour l'organisation de compétitions cantonales. La piste sera équipée de 6 couloirs, 8 pour la ligne droite. Le rangement du matériel d'athlétisme, par exemple les haies, pourra se faire aux abords immédiats de la piste, dans des caissons. L'accès reliant la piste et le dépôt matériel sera en bitume. Une main courante tout autour de la piste est prévue. Les canalisations pour les installations de chronométrage sont aussi prévues dans le crédit d'engagement qui vous est soumis.

Salle de force

L'absence de salle de force nous semble tout à fait justifiée par le fait que ce local est prévu dans le cahier des charges de la future patinoire, qui sera implantée, comme dit tout à l'heure, à environ 400 mètres de la zone sportive d'Ecossia. Durant la phase de transition, les clubs ont la possibilité, comme c'est déjà le cas aujourd'hui, d'utiliser les salles de gymnastique que la Ville met à disposition. Une salle de force n'étant pas une priorité pour les clubs, il nous a paru opportun de trouver une synergie avec la future salle de force de la patinoire.

Subvention du fonds du sport

La séance de travail avec M. Grégoire JIRILLO, chef de l'office cantonal du sport, a confirmé que le montant de la subvention attendue se monte à CHF 445'000.-, pour autant que toutes les installations soient construites selon les plans et selon le devis détaillé. Concernant les recettes du terrain synthétique, nous avons fourni aux commissions les bases de calcul qui nous ont permis d'estimer des recettes de location. Nous sommes convaincus de l'attractivité d'une telle offre pour les différents clubs de football de la région. Enfin, le management de la buvette doit

encore être négocié, il est vrai, mais la forme d'une gérance déléguée au FC Sierre est celle qui nous paraît la plus logique et la plus cohérente, au vu des différentes expériences que nous avons menées.

Mesdames et Messieurs, nous tenions à vous apporter ces compléments d'informations, afin que réponse, dans la mesure du possible, soit donnée à celles qui figuraient dans les rapports et que vous puissiez en tenir compte lors de votre décision. Merci de votre attention.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. GENOUD. Alors d'autres interventions ? Alors si ce n'est pas le cas, je prie les scrutateurs de se tenir prêts pour l'entrée en matière. Les CG qui acceptent l'entrée en matière sont priés de lever la main. Mme MORARD, M. RIGOLI, Mme COLLAUD. **L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.**

e. Discussion générale

Raymond ZUFFEREY

E, discussion générale, les débats sont ouverts, la parole est à l'assemblée. M. ZUBER.

Patrick ZUBER

Bonsoir. En tant que membre de la commission d'édilité, j'aimerais vous faire partager notre crainte. Nous sommes très favorables – et j'insiste sur ce terme - à améliorer les infrastructures sportives telles que présentées dans ce projet du centre sportif d'Ecossia. Cependant, le sport qui a déchaîné les passions de notre ville a été malheureusement une nouvelle fois oublié. La nécessité de s'occuper en priorité de la nouvelle halle de glace nous concerne. Nous sommes convaincus qu'avec un peu de bon sens on pourrait l'intégrer au projet global de nos infrastructures sportives. Pourquoi ne pas conserver un terrain à Condémines, un terrain de football ou un terrain multisports qui pourrait profiter au bien-être de notre cité

- tant pour pratiquer les cours de sport en plein air de nos écoles,
- tant pour les écoles de foot, sans formule de championnat et sans besoin de vestiaires,
- tant pour réduire les difficultés de transports,
- enfin, pour garder une aire de jeux et un espace vert où il fait bon vivre au cœur de notre ville.

En conclusion, nous souhaitons vivement que ce projet soit reconsidéré comme un projet global et que celui-ci soit échelonné en fonction des priorités sportives et de la santé financière de notre Commune. Nous sommes à votre disposition pour faire avancer ce projet dans les plus brefs délais. Un petit mot en ce qui concerne le curling ou la halle de curling, les informations plus précises sont que notre partenariat avec la Commune de Sion est revenu à la case départ et qu'il n'y a aucune volonté politique de la part de la Commune, en tout cas de Sion, de faire une hall de curling sur son site. Merci d'en tenir compte.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. ZUBER. D'autres interventions ? M. CALDELARI.

Silvio CALDELARI

Monsieur le Président du CG, Monsieur le Président de la Municipalité, Mesdames, Messieurs les CG et CM, noble assemblée. Ce n'est un secret pour presque personne que je suis à la fois un opposant farouche aux déchets qui débordent des Moloks tout comme je le suis d'un déplacement des infrastructures sportives hors de notre ville. Oui, je combats farouchement cette transhumance de la vie sportive qui se veut également associative et qui, en définitive, se veut être une grande partie de la vie sociale de notre cité, vie sociale qui se perd comme dirait les anciens – dont je commence par ailleurs à faire partie - phrase que mon grand-père me répétait déjà... Sauf qu'il y a un peu plus de 30 ans, ça passe vite, l'ensemble du Valais se retrouvait sur des terrasses sierroises bondées, avant qu'un certain professeur BOVY ne vienne expliquer aux ignares que nous étions qu'une grande allée allait développer le commerce et amener le succès, succès ainsi nommé il y a quelques années par le célèbre guide du routard de ville morte après 19h00. Certes, cela n'a pas grand-chose à voir avec ce qui nous préoccupe présentement, si ce n'est qu'avec une modification notoire d'une rue, c'est une grande partie de la vie sociale sierroise qui s'est alors envolée. Elle a continué cependant d'être compensée par les événements sportifs ou culturels qui, pour la plupart, ont lieu dans le centre de notre ville.

Avant-hier, nous rénovions la piscine municipale de Guillamo dans laquelle plusieurs millions furent injectés. Dans le même temps, le projet bains de Géronde – j'aime ce terme de bains de Géronde - germait. Pourquoi ne pas avoir tenté de réunir le tout dans le même endroit, en reprenant les vignes vers la Métralie ? Manque de budget ou vision différente ? Probablement les deux. Et pourtant cela aurait pu avoir un sens. Mais la ville de Sierre est une ville de quartiers auxquels les « anciens » ont visiblement voulu offrir certaines infrastructures, on peut supposer dans l'idée d'un « partage équitable ». Ainsi le quartier de la Scie avait ainsi hérité de la patinoire, ceux de Borzuat/Glarey de la piscine, celui de Maison Rouge le terrain de foot, etc. Mesdames et Messieurs, la vision de vouloir sortir l'ensemble de la vie sportive, et là on ne parle pas que de la première équipe des clubs concernés, mais bien de plusieurs centaines de jeunes qui composent les mouvements juniors, sortir la gym scolaire en plein air du centre de Sierre, c'est-à-dire nos jeunes Sierrois, nos enfants, ce pourquoi nous nous impliquons avant tout dans la vie active, qu'elle soit sociale, culturelle, sportive ou politique via cette assemblée, donc sortir l'ensemble de la vie sportive du cœur de notre cité pour aller la « parquer à l'extérieur » est, selon moi, à moyen terme tuer ce tissu social déjà endommagé. Alors que la ville dispose d'un espace de près de 50'000 m², entièrement en main communale, qui permettrait de regrouper une très grande partie des infrastructures sportives, de plein air et de glace, situé idéalement à 8 minutes à pied des gares routières et ferroviaires ainsi que des parkings de la plaine Bellevue et de Beaulieu notamment, implanté à distance proche des écoles permettant un déplacement facile et sécurisé, mais aussi d'une grande partie des citoyens vivant à Sierre, notre CM continue dans une vision de tout déplacer à Ecossia/Pont Chalais via un projet gagnant qui date de 1980, soit près de 35 ans. J'aimerais juste encore préciser que la critique pertinente, peut-être émise par certains que c'était une erreur de « dispatcher » dans la ville des infrastructures sportives ou scolaires ne leur ont pas posé problème lorsqu'il s'est agi d'accepter la rénovation de la piscine de Guillamo de plusieurs millions de francs, Guillamo, si éloigné d'Ecossia. Ou qu'alors qu'il y a peu de temps les Grangeards sont montés aux barricades, à juste titre, afin qu'ils puissent avoir leur propre court de tennis dans leur magnifique village de Granges, bien qu'une halle de tennis est située à quelques encablures, soit à Ecossia. Aujourd'hui, le déplacement de tout le sport actif ou scolaire du centre-ville vers la périphérie ne pose donc pas ce genre de problème, ni à l'exécutif, ni à une partie, voire une grande majorité du législatif. Précisons encore que la vision telle que décrite dans le message du CM du 10 avril dernier concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'extension du centre sportif d'Ecossia est assez parlante... ou peut-être pas : en référence 3.5, dernier paragraphe « La vente des terrains de la Métralerie permettrait largement de couvrir le coût de développement de la zone d'Ecossia ». Condémines serait donc vouée à être densifiée, et donc on peut le supposer en immeubles. Le CG est le représentant du peuple. Dans cette noble assemblée, les CG ont toutes et tous des sensibilités différentes et proviennent de tous les quartiers ou villages de notre commune. Pour moi qui ai passé tout ma jeunesse dans le quartier Maison Rouge et qui ai le bonheur d'habiter dans la maison familiale acquise par mes grands-parents, la sensibilité de garder la vie sportive, active et scolaire au sein de notre cité, et à Condémines, est ma sensibilité. Certains, dont je fais partie, se battent contre le projet de déplacement du sport à Ecossia depuis de longues années. Car Sierre, sa vie sociale, sa vie économique a un besoin vital du sport en ville. Je ne peux que recommander, avec toute ma conviction, de voter contre ce crédit d'engagement permettant la réalisation de ce projet d'Ecossia. Merci pour votre attention.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. CALDELARI. D'autres interventions ? M. CALOZ.

Steves CALOZ

Voilà, Mesdames et Messieurs, ce projet dont tout le monde parle, ce projet que tout le monde attend depuis des années est enfin arrivé, je dirais, à maturité. Notre groupe insiste sur le fait qu'il n'est jamais bon de politiser un sujet tel que celui-là, de politiser les infrastructures sportives, de politiser tout autre sujet au service de la collectivité publique. Je reviens aussi sur quelques déclarations qui ont été faites dans la presse il y a quelques jours et je me suis plongé un petit peu dans les différents rapports des commissions des législatures précédentes. En aucun cas ces rapports mentionnaient la volonté de réunir sur un seul site les infrastructures de plein air et les infrastructures de glace, je dirais. En effet, pour tous ceux qui s'en rappellent, la commission de l'édilité dans la législature 2009-2012, rapport daté de mai 2009, sur le plan directeur des infrastructures sportives, demandait expressément, je cite « la commission édilité

souhaite la centralisation des sports en plein air à Ecossia et la construction de terrains multifonctionnels dans les quartiers ». Si vous le voulez bien, revenons à ce crédit d'engagement. Notre groupe a été, il est vrai, très partagé, sur la question. Sur plusieurs points, nous rejoignons l'avis de la commission d'édilité et en émettons d'autres, à savoir :

- le concept de transports publics n'est absolument pas abouti,
- l'accès par le pont du Rhône de Noës n'est absolument pas sécurisé,
- le site n'est pas clôturé, risque de déprédations : on a vu que ça ferait l'office de dépenses ordinaires je pense après le crédit d'engagement,
- les terrains multiports, nous sommes d'avis qu'il est important de les garder ou de garder une surface verte sur le terrain de Condémines.

Le projet nous paraît mal ficelé et peut-être précipité... Cela fait peut-être sourire après 15 ans qu'on en discute... sinon, comment expliquer qu'il y a environ 6 mois le meilleur projet était de ne pas intégrer une surface synthétique à Ecossia, mais à Chalais ? C'était le plan B, y a-t-il un plan C ? L'argument de dire la densification de Condémines va nous apporter les ressources financières nécessaires à financer l'ensemble des infrastructures sportives... avec la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire et l'amendement, le moratoire, d'une durée au moins de 5 ans, je doute que le changement d'affectation de zone soit pour tout de suite. Nous sommes vraiment d'avis qu'il est important de garder une surface verte à Condémines, pour les écoles, éventuellement pour des juniors du foot. Cependant, notre groupe estime que nous ne pouvons pas prendre en otage un sport par rapport à l'autre, sport de plein air par rapport au sport de glace. Mais nous voulons clairement que le plénum se prononce sur l'opportunité d'une surface de glace. Puisque tout le monde en parle, on en parle aussi. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons un amendement, afin d'intégrer ce projet de halle de glace, de halle de glace multifonctionnelle de 3'000 places à construire dans les 10 prochaines années et sur un site à définir. Ce montant serait affecté uniquement aux sports de glace et à ses infrastructures annexes ainsi qu'aux études relatives. Le montant que nous vous proposons ce soir, c'est un montant de 21 millions. Selon les estimations relevées en Suisse des dernières constructions, il faut compter environ CHF 7'000.—par place assise x 3'000 places, on arrive à 21 millions y compris les infrastructures annexes. Nous vous proposons cet amendement, parce que nous estimons qu'il doit y avoir une égalité de traitement entre les sports de glace et les sports en plein air, parce que nous voulons être certains qu'en votant ce soir le crédit d'engagement d'Ecossia, nous ne mettons pas aux oubliettes une future halle de glace. Parce qu'il n'est pas correct de parler de cette halle de glace chaque 4 ans dans le programme politique de tous les partis confondus, parce que Sierre mérite également qu'on se préoccupe de ses sports de glace, enfin parce que Graben atteint inéluctablement un état de délabrement aussi bien structurel qu'opérationnel. Mesdames et Messieurs, nous avons les moyens de donner ce soir un signal clair, la volonté de créer l'avenir peut-être « glacé » plutôt que de le subir. Je vous rappelle également que ce projet d'amendement ne met pas en cause, ni en doute le développement des infrastructures d'Ecossia. Je vous rappelle également qu'un crédit d'engagement de cette importance n'est pas forcément contraignant pour la Municipalité dans la mesure où le délai de réalisation est planifié sur 10 ans. Compte tenu des engagements actuels et futurs, cet investissement ferait passer la dette nette habitant en-dessous de CHF 3'000.— à l'horizon 2024. Cet endettement correspond à un endettement faible selon les indicateurs financiers du canton. La dette nette par habitant actuelle est plutôt une fortune de CHF 599.—. En vous rappelant enfin qu'un crédit d'engagement n'a pas de durée de validité, rappelez-vous le crédit d'engagement de la station de pompage de Tchudangna – excusez-moi la prononciation - de CHF 4'448'000.— qui est en vigueur depuis le 4 juin 2003. Mesdames et Messieurs, ce soir, en cas de refus de cette proposition qui peut paraître cavalière et provocatrice au premier abord, le signal serait clair pour dire qu'une nouvelle surface de glace n'est pas dans les priorités du CG. Alors, Mesdames et Messieurs, qu'avons-nous à perdre en acceptant ce crédit d'engagement, rien, juste 20 ans pour les sports de glace. Le groupe PDC vous propose donc de porter ce crédit d'engagement à CHF 28'925'130.— sous condition de construire dans les 10 ans une halle multifonction de glace ainsi que les infrastructures annexes et les études associées. J'ai été également dans la commission de gestion, j'ai revendiqué à plusieurs reprises le fait qu'il fallait avoir une maîtrise des charges de fonctionnement, mais actuellement, Mesdames et Messieurs, la maîtrise des charges de fonctionnement pour la patinoire de Graben n'est pas du tout maîtrisée, elle dépasse le million de francs. Alors je pense que ce genre de choses, on peut le planifier sur une période de 10 ans. Encore vous dire une chose, que dans le plan multiannuel d'investissement d'il y a 2, 3 ou 4 ans, le plan multiannuel à 4 ans et le plan multiannuel qui est un outil de travail de la Municipalité, à 10 ans, il y a des

millions qui sont prévus pour construire une halle de glace. Mais à force de reporter ces investissements et de reporter ces choses au budget multiannuel, en 2062, je pense qu'on n'aura plus besoin d'en discuter. Compte tenu de ce qui précède et de cette proposition, je pense que... enfin, je ne pense pas, je vous demanderai une interruption de séance pour réfléchir à cette proposition. Merci de votre attention.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. CALOZ. Donc, vous avez 2/3 minutes... 5 minutes...

La séance est interrompue durant quelques minutes.

Raymond ZUFFEREY

S'il vous plaît, nous allons poursuivre...je vous demande beaucoup de silence... nous allons poursuivre... tout le monde est en place ? Est-ce qu'il y a d'autres CG qui veulent intervenir ?
M. MATTER.

Roger MATTER

Monsieur le Président, chers collègues. Pour ceux qui regrettent l'absence de salle de force dans le projet d'EcoSsia, je leur propose de s'inscrire comme candidat pour la prochaine législature du CG, il y a de quoi faire ses armes... Cher Steves, merci pour ta proposition, pour la proposition de ton groupe, qui a le mérite de mettre le débat sur la table. Cela étant, après discussion le groupe radical n'entend pas soutenir cet amendement, ceci pour la raison suivante : nous accordons ici une enveloppe de 21 millions, un chèque en blanc. Pensez que pour EcoSsia, nous avons discuté des gardiens, je veux dire des vestiaires pour les arbitres, nous avons discuté de barrières, de clôtures, de point de détail, des m² et là, nous renonçons purement et simplement à toute discussion sur les détails d'un projet et de qui plus est d'un projet aussi important que la patinoire. Et ce point-là, ce seul point-là, à mon avis est déjà suffisant pour ne pas accepter cet amendement. Ou alors, pourquoi pas l'accepter, mais 21 millions par habitant, multiplions encore par 16'000 et ouvrons une enveloppe globale pour tous les frais communaux de ces 40 prochaines années. Je ne crois pas que ce soit là le but recherché par aucun d'entre nous. Je suggère plutôt la chose suivante : et si au lieu de proposer un amendement, cette proposition était retirée, les chefs de groupes se réunissent pour proposer un postulat interpartis, construit en commun, avec quelques lignes claires concernant le projet de future patinoire, un projet réfléchi, un projet sur lequel nous aurons le temps de nous attarder – nous ne nous y attarderons pas 16 ans, que l'on se rassure – donc je propose purement et simplement de refuser, je vous invite à retirer cet amendement, le cas échéant, à le refuser. Pour mémoire, on se souvient il y a quelque temps, le CG avait refusé un crédit d'études de CHF 300'000.– pour la patinoire... donc il faut aussi être cohérents dans notre façon de voter. Pour finir, il y avait tout à l'heure une remarque également concernant les bus, les bus dont les lignes ne sont pas encore adéquates pour un projet comme EcoSsia ; ce serait une aberration de modifier d'abord les lignes de bus et de prévoir ensuite un projet comme EcoSsia. Il est clair et j'en suis certain qu'en cas d'acceptation du projet, les lignes de bus seront adaptées. Donc voici l'avis de notre groupe : nous refusons l'idée d'un chèque en blanc, par contre, il est clair, nous tenons à la patinoire, nous voulons tous participer à la discussion et aux différents débats qui auront lieu sur cette patinoire, mais pour l'amour du ciel, ne donnons pas un chèque en blanc à la Commune, bien que je lui témoigne toute ma confiance. Je vous remercie.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. MATTER. D'autres interventions ? Mme EVEQUOZ ?

Romaine EVEQUOZ

Messieurs les Présidents, chers collègues. En entendant tous ces millions, je me suis crue un moment transportée à Wall Street, quasiment, avec les propositions de M. CALOZ. Aussi voilà les réflexions de notre groupe : nous abondons beaucoup dans le sens de M. MATTER. Le CG n'a jamais accepté de tel crédit d'engagement sans avoir un rapport détaillé du projet concerné, notamment au niveau des coûts, des charges de fonctionnement, etc... L'AdG a toujours soutenu la réalisation d'une nouvelle halle de glace. La première priorité est la mise en œuvre, pour nous du projet EcoSsia, et nous demandons à la Municipalité dans un second temps de s'atteler au dossier halle de glace, comme prévu dans le plan directeur des infrastructures

sportives. Dans ce sens, nous comprenons aussi les soucis de M. CALOZ au niveau de la halle de glace et nous sommes tout à fait ouverts au projet de postulat de M. MATTER. Merci.

Raymond ZUFFEREY

Merci Mme EVEQUOZ. D'autres interventions ? M. CALOZ.

Steves CALOZ

Voilà, Mesdames et Messieurs, cette proposition, vous l'avez tous compris, elle avait pour but de créer le débat... (*rires*) mais je retiens une chose, c'est que si on n'arrive pas avec des propositions telles quelles, complètement utopistes, complètement quelque part irréalistes – quoi que donner un chèque en blanc à la Municipalité, avec les comptes qu'ils nous présentent cette année, ça ne me poserait pas trop de problèmes – mais, et j'insiste, il faut qu'on trouve rapidement une solution pour qu'on puisse intégrer l'ensemble des sports dans le développement des infrastructures et que ce ne soit pas uniquement des propositions reportées d'année en année et surtout qui reviennent de manière récurrente en pleine période électorale, hein. Je pense les périodes électorales, c'est une chose et la réalité du terrain, la réalité de la préoccupation des citoyens, notamment sur les infrastructures sportives, sur les écoles et sur toute autre prestation que peut fournir la Municipalité, est impérative. Sur ce, je prends aussi note de l'information du président du CG, par rapport à la votation de ce crédit d'engagement, j'aimerais juste avoir une confirmation que, dans ce cas de figure, ce n'est pas comme dans le cas de figure d'un budget : l'amendement, s'il ne vient pas d'une commission permanente n'est pas voté en premier, il est voté après le crédit d'engagement déposé par la Municipalité. J'aimerais juste avoir cette confirmation.

Raymond ZUFFEREY

Oui et on l'a déjà pratiqué au dernier plénum où les Verts ont proposé un amendement pour le crédit d'engagement concernant le parking et il n'a pas été voté parce que le crédit d'engagement de la Municipalité a été oui. Donc l'amendement que tu proposes, ce sera fait de la même manière. C'est-à-dire, nous allons d'abord voter pour le crédit d'engagement proposé par la Municipalité. Si le crédit d'engagement proposé par la Municipalité est refusé, nous voterons pour l'amendement de M. Steves CALOZ ou du groupe PDC.

Steves CALOZ

Si ce deuxième amendement est refusé, ce qui semble le cas, on se retrouve avec plus rien dans la rubrique.

Raymond ZUFFEREY

Et bien, on se trouve avec tout qui est refusé.

Steves CALOZ

Voilà, compte tenu de ces informations précises, hein, le groupe PDC n'a pas l'intention de tirer à boulets rouges sur le projet d'Ecossia, donc nous allons retirer cette proposition. (*Applaudissements*).

Raymond ZUFFEREY

Merci pour le travail en moins que vous me donnez. (*Rires*). Y a-t-il d'autres intervenants ?

f. Votation finale

Raymond ZUFFEREY

Si ce n'est pas le cas, nous allons passer à la votation finale. Je vous rappelle que nous allons voter pour l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'extension du centre sportif d'Ecossia de CHF 7'925'130.–. Je prie les scrutateurs de se tenir prêts pour la votation du crédit d'engagement pour l'extension du centre sportif d'Ecossia. Les CG qui acceptent le crédit d'engagement proposé par la Municipalité sont priés de lever la main. Mme MORARD, M. RIGOLI, Mme COLLAUD. Les CG qui refusent le crédit d'engagement proposé par la Municipalité sont priés de lever la main. Mme MORARD, M. RIGOLI, Mme COLLAUD. Les CG qui s'abstiennent sont priés de lever la main. Mme MORARD, M. RIGOLI, Mme COLLAUD. **Le crédit d'engagement pour l'extension du centre sportif d'Ecossia est accepté par 38 oui,**

8 non et 2 abstentions. Je passe la parole à M. GENOUD, président de la Municipalité... M. Olivier... Il y a un problème ? Je vois... ben oui, mais moi je vais d'après les voix qu'on me donne, les scrutateurs sont chez vous... M. ANTILLE et moi, on a noté sur l'ordinateur les voix qu'on nous a données... donc nous avons 38 qui ont dit oui, 8 qui ont dit non et 2 qui se sont abstenus et les autres, et bien, je ne peux pas les comptabiliser si on ne me les donne pas. Je suis désolé, mais c'est bien pour ça que je demande aux scrutateurs de bien compter les voix et puis de bien nous préciser les chiffres, mais ça ce sont les chiffres que les scrutateurs nous ont donnés, on ne les a pas inventés. M. Olivier SALAMIN, vice-président, vous avez la parole.

Olivier SALAMIN

Monsieur le Président du CG, Mesdames et Messieurs les CG, Monsieur le Président du CM, chères et chers collègues. De façon un peu fébrile sur la fin, je crois que nous avons franchi ce soir une étape importante et vous avez confirmé les décisions qui figurent au plan d'investissement multiannuel, au plan directeur des sports et dans le rapport d'activités du service qui vous a été confié l'année passée. Si des sensibilités se heurtent forcément autour d'un tel projet, ce n'est pas de victoire personnelle dont il est question ce soir, mais de résultats d'un travail de concertation approfondi entre clubs, attentes de la population en termes d'infrastructures sportives, partenaires sociaux et politiques. Qu'il me soit donc permis ici de remercier :

- mes collègues du CM d'abord, par leur président qui a porté ce projet avec détermination, plus particulièrement par mon collègue Eddy BENEY, puisque nos deux dicastères sont amenés à croiser fréquemment leurs routes et M. Pierre KENZELMANN qui représente les services techniques et qui doit trouver le savant équilibre entre contraintes techniques, objectifs politiques et rêves citoyens,
- de remercier les commissions du CG qui ont fait progresser nos réflexions et qui ont conduit à des aménagements concrets du projet. J'espère qu'à l'avenir les bonnes idées qui ont émergé des groupes viendront sur notre table aussi rapidement que possible, notamment pour faire avancer la réalisation d'une patinoire, objectif qui m'a semblé, ce soir, largement partagé,
- de remercier les chefs de services bien sûr, Rachel PRALONG d'abord, évidemment, mais aussi Jean-Henri ZAMBAZ, Stéphane DELALOYE, ainsi que Patrick CALOZ qui a de quoi faire ces derniers temps,
- de remercier le responsable des sports, M. Ryan BAUMANN qui fournit un travail méticuleux et appliqué. Et qui tient la distance. Il a même fait ce soir une incartade dans son camp d'entraînement en altitude pour être des nôtres.

Ce projet, à multiples facettes, va me faire oublier toutes les personnes qui sont à remercier, mais j'aimerais encore saluer deux personnes :

- Monsieur le chef de l'office des sports, Grégoire JIRILLO, qui nous fait l'amitié et l'honneur de sa présence et qui connaissait - mais qui en a la confirmation aujourd'hui - nos ambitions pour le développement d'infrastructures pour les sports de glace.
- M. André MEILLARD enfin, pour qui j'ai une tendresse particulière étant donné son endurance indéfectible à mener à bien un projet raisonnable mais d'envergure sur le site d'Ecossia. Je vous remercie pour votre attention.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. SALAMIN.

5. INTERPELLATION DU CONSEIL MUNICIPAL PAR LA COMMISSION DE GESTION CONCERNANT LE TAUX DE VACANCE DES APPARTEMENTS

Raymond ZUFFEREY

Point 5, interpellation au CM par la commission de gestion concernant le taux de vacance des appartements. Je passe la parole à Mme Sabine REY, présidente de la commission de gestion pour le développement de cette interpellation.

Sabine REY

Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les CM, Mesdames et Messieurs les CG. Au nom de la commission de gestion, je vous donne lecture de l'interpellation qui a été adressée début mai au CM concernant le taux de vacance des appartements à Sierre. Si l'on se base sur

les chiffres officiels avancés par la Municipalité à l'automne passé, le taux de vacance des appartements à Sierre serait de 0.9 % soit 73 appartements vacants divisés par 8316 logements existants. Si l'on se base sur les calculs opérés par la Cogest à la même période, le taux de vacance serait plutôt de l'ordre de 10 % (858 appartements vacants divisés par 8316 logements existants). L'énorme différence entre ces deux taux provient de la méthode retenue pour évaluer le nombre d'appartements vacants. La Ville a estimé que le nombre d'appartements libres à Sierre était de 73, par consultation de régies immobilières. La Cogest quant à elle a déduit du nombre d'appartements construits (8316) le nombre de ménages (7458), obtenant ainsi la différence de 858, utilisée dans son calcul. Certes, ce calcul devrait être affiné, en déduisant encore des 858 logements les résidences secondaires, les appartements utilisés comme bureaux, cabinets médicaux, etc., mais on serait encore bien loin du chiffre officiel de 73 appartements vacants. Lors de la séance de questions/réponses avec la Municipalité qui a eu lieu le 13 novembre 2013 dans le cadre de l'examen du budget 2014, le président de la Ville, M. François GENOUD, et le secrétaire communal, M. Jérôme CRETOL, avaient été surpris par ces chiffres et s'étaient engagés à faire clarifier les choses par les services concernés. Le 10 février 2014, contact a été repris avec M. CRETOL afin de connaître les conclusions de cette analyse. Le secrétaire communal n'a pas été en mesure de les transmettre, étant toujours en attente des dites conclusions. A ce jour, ces dernières n'ont toujours pas été communiquées à la commission de gestion. 677 logements ont été construits de 2009 à fin octobre 2013 et 110 appartements supplémentaires devraient être terminés d'ici la fin de l'année 2014. A tout ceci s'ajoutent les chantiers qui arriveront à terme l'an prochain, ainsi que l'ambitieux projet de Plantassage. Au vu de ce qui précède, il est donc légitime de reposer les questions suivantes à la Municipalité :

- Quelle est la nouvelle méthode qui a été retenue par le service de l'édilité et de l'urbanisme pour estimer au plus près le nombre d'appartements vacants à Sierre ?
- Quel est actuellement le nombre d'appartements vacants et le taux de vacance ?

Merci.

Raymond ZUFFEREY

Merci Mme REY. La Municipalité désire-t-elle répondre tout de suite ou au prochain plénum comme le règlement le... M. GENOUD, vous avez la parole.

François GENOUD

Mesdames, Messieurs, nous pouvons apporter une réponse tout de suite à cette question et vous dire d'emblée que depuis les choses se sont malheureusement compliquées. Mais sachez que nous partageons complètement la préoccupation exprimée par la commission de gestion, et par sa présidente, concernant la statistique des logements vacants, ce d'autant plus que cette question est intimement liée à celle du taux de résidences secondaires. Or, l'office fédéral de la statistique a publié pour la première fois des données actualisées sur les logements occupés dans les communes, dans le cadre de la statistique des bâtiments et des logements. Sur cette base, le département fédéral compétent a constaté que la Ville de Sierre avait une part de logements occupés par des personnes établies sur son territoire inférieure à 80 %. Ce qui signifie, en vertu de l'article 1 alinéa 2 de l'ordonnance sur les résidences secondaires, que la Ville de Sierre présente une proportion de résidences secondaires supérieure à 20 %, plus précisément de 21.5 %. Cette information a été communiquée à la Ville le 11 mars 2014. Nous avons été invités par la Confédération à donner la preuve que la part de résidences secondaires est inférieure à 20 %, avec une échéance à fin septembre 2014. Le Conseil a ainsi décidé de procéder à un contrôle systématique des 1'800 logements qui causent certainement ce problème de dépassement des 20 % de résidences secondaires. Un mandat externe pour cela a été confié à un collaborateur retraité, parfait connaisseur du tissu bâti de notre commune. Vu la similitude des problématiques, son mandat a été étendu à l'examen de la question des logements vacants, qui vous préoccupe et qui fait l'objet de votre interpellation. Ses conclusions seront portées à la connaissance du CG dans les meilleurs délais, mais pas avant quelques mois évidemment, compte tenu de l'ampleur de la tâche. C'est dire que, pour aujourd'hui, on ne peut pas en dire plus ; certainement que pour le prochain plénum, nous serons en mesure de vous donner de meilleures nouvelles. Merci de votre attention.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. GENOUD. Je vous propose : lors du prochain plénum, nous remettrons à l'ordre du jour le complément d'informations/résultat de l'analyse faite par la Municipalité et la discussion générale suite à cette interpellation.

6. PRESENTATION GENERALE DU PROJET R3 (RHONE 3) PAR MESSIEURS JACQUES MELLY CONSEILLER D'ETAT ET TONY ARBORINO CHEF DU PROJET

Raymond ZUFFEREY

Point 6, présentation générale du projet Rhône 3 par MM. Jacques MELLY, Conseiller d'Etat et Tony ARBORINO, chef du projet. Monsieur le Conseiller d'Etat, Monsieur le Chef du projet, au nom du CG, je vous souhaite la bienvenue et vous remercie de consacrer un peu de votre précieux temps pour venir nous présenter ce projet. Après cette présentation, les CG pourront poser des questions relatives à Rhône 3. Messieurs, vous avez la parole.

MM. Jacques MELLY et Tony ARBORINO présentent et commentent le projet Rhône 3.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. MELLY, merci M. ARBORINO. Les CG qui désirent poser des questions sur ce sujet sont priés de lever la main. M. CALDELARI.

Silvio CALDELARI

Alors tout d'abord, mais ce n'est pas mon rôle, c'est de féliciter les orateurs et principalement je vais dire le deuxième, je me demandais s'il était sous le signe du dromadaire, il n'avait jamais soif... Ceci étant, quand on parle du Rhône, on est plongé un petit peu dans l'eau... Moi, j'ai juste une question qui concerne... on va parler d'économie, on a parlé de 100 millions qui seront injectés pendant 20 ans dans l'économie valaisanne, dans le génie civil principalement on peut le dire, comment s'assurer que ça ira dans l'économie valaisanne, sachant que la soumission est publique et peut être hors canton, voire hors pays. Merci de votre réponse.

Jacques MELLY

Merci Silvio. Je crois qu'effectivement c'est une bonne question. Ce que l'on peut dire aujourd'hui et ce que l'on peut constater, c'est ce qui s'est passé jusqu'à ce jour dans la mise en soumission des travaux du Rhône. Il faut savoir que ce sont des travaux qui sont très spécifiques, parce qu'il n'y a pas que des travaux de génie civil, il y a aussi des travaux d'ingénieur, il y a des bureaux spécialisés qui doivent préparer les mises à l'enquête et ensuite superviser les travaux. Et dans ce domaine-là, nous avons pris une certaine avance. Je crois qu'il faut le dire, nous avons aujourd'hui une série de bureaux qui sont donc très, très professionnels et qui connaissent leur travail, ce qui fait que lorsqu'il y a une mise en soumission par exemple d'une étude, de la mesure prioritaire de Sierre par exemple, ce sont des gens qui ont peut-être plus de facilité pour réaliser le bon projet, parce qu'ils connaissent le projet, ils connaissent la situation, ils connaissent la géographie et ils connaissent surtout les attentes que l'on a dans ce genre de dossier. C'est de la même façon ensuite lorsqu'il s'agit de réaliser : ce ne sont pas des travaux, je dirais au titre par exemple de forer un tunnel avec des inconnues terribles en termes de géologie, il y a des inconnues, on les rencontre également, mais vous avez vu les travaux de correction du Rhône à Viège où il y a ce travail de creusement d'une digue avec un bétonnage instantané derrière. Ce sont également des techniques qui sont relativement simples, qui sont dominées par nos entreprises. A part cela, nos entreprises depuis des décennies sont habituées à aller creuser dans le Rhône l'hiver, à aller sortir les graviers pour leur usage personnel et pour nous aider parce que vous savez que le Rhône n'arrive pas à charrier tout ce qu'il produit. M. ARBORINO l'a expliqué, on a trop creusé ces dernières années, mais c'est parce qu'on avait besoin de ces pierres, de ces cailloux du Rhône, donc nous avons également des entreprises qui sont spécialisées et si vous êtes à Zürich ou hors de Suisse, c'est peut-être difficile de venir uniquement avec relativement peu de monde – parce que ce sont des travaux qui sont réalisés avec quelques machines – peu de monde, peu d'infrastructures nécessaires, donc on ne se retrouve pas dans la même situation que, par exemple, on s'est trouvé dans le cadre de l'adjudication du tunnel de Viège récemment où, à part deux consortiums valaisans, il y avait pratiquement toute la France et la Navarre qui étaient là, avec des grosses entreprises, parce que c'est 200 millions, parce que ce sont des travaux très spécialisés et parce que ça permet de mobiliser des ingénieurs et des cadres importants, ce qui

n'est pas forcément le cas, c'est ce qui nous encourage à penser que ces travaux, et bien, on pourra les garder pour nous et pour nos entreprises. A préciser encore un détail, c'est qu'on ne peut pas travailler toute l'année dans le Rhône, on peut travailler aux basses eaux, donc ça limite, de nouveau, c'est beaucoup plus complexe pour une entreprise extérieure de devoir tenir compte de tous ces éléments, sans compter les problèmes climatiques et autres, donc pour toutes ces raisons, à ce jour on peut dire que, je pense, à part quelques dossiers très spécifiques et encore, ce sont souvent des études que l'on doit faire valider par des écoles polytechniques ou autres, tout le reste est produit et réalisé en Valais.

Raymond ZUFFEREY

Merci. Je vous demanderai quand même d'être brefs dans les questions et les réponses, parce que sinon on va... M. CALOZ.

Steves CALOZ

Voilà merci M. Jacques MELLY pour ces précisions d'entrée. M. ARBORINO, j'ai eu l'occasion de voir déjà le film. Je vois que depuis que je l'ai vu il y a eu quelques modifications, quelques nouvelles choses, hein, je m'en réjouis... alors oui, ça bouge, ça bouge des fois plus vite que prévu, effectivement. Moi j'ai plusieurs questions et réflexions et je pense que c'est bien de les porter à la connaissance de l'assemblée. La première, c'est qu'il y a des aspects juridiques, il y a des aspects techniques, il y a des aspects économiques, il y a des aspects environnementaux. Ils ont tous été plus ou moins abordés. La première question que je me pose et que j'ai envie de vous poser : comment allez-vous stocker les matériaux que vous allez sortir de ce lit du Rhône entre Chippis et Granges ? Vous allez les stocker dans quel endroit, de quelle manière et est-ce qu'il y a des synergies qui sont établies entre la zone de dépôt de matériaux qui sera à l'entrée de la zone de Daval et la gravière existante ? Ça c'est la première question. La deuxième, j'étais intervenu à plusieurs reprises au plénum, ça me fait plaisir qu'enfin on ait une information claire et précise, c'est de dire simplement, mais en définitive, pourquoi vous ne faites pas les travaux d'extraction du lit du Rhône entre Chippis et Granges, alors que les concessions existent, notamment pour Sables et Gravier, pour sortir du gravier jusqu'à une hauteur maximum de 1.50 m ? Et c'est le Canton du Valais qui donne ces autorisations de le faire. Ensuite, ça c'est la deuxième question. La troisième question, quelle est la part de participation au niveau de ces ouvrages d'art ? Ça on en a parlé, vous nous avez donné la réponse... Le coût global pour la Commune de Sierre, on a aussi la réponse. Par contre, où sont prévues les surfaces de compensation d'assolement ? Parce qu'on va forcément en perdre, il faudra forcément trouver des surfaces de compensation d'assolement au niveau de l'agriculture et surtout des surfaces de compensation écologique. Et la dernière question : est-ce que ces importants travaux d'élargissement par secteur, est-ce qu'ils sont – notamment à l'endroit où il y a d'anciennes décharges – est-ce qu'on risque de se retrouver avec des problèmes de pollution de la nappe ? Voilà, je vous remercie pour ces réponses. J'avais préparé 3 feuilles, mais j'ai presque eu toutes les réponses.

Jacques MELLY

Je laisserai M. ARBORINO répondre sur les aspects techniques liés au charriage. Peut-être juste un petit détail concernant le financement : quand on parle des 2 millions qui restaient, il y a à nouveau la répartition 70/30 Canton/Communes, on est d'accord, ce n'est pas 2 millions à la charge des Communes, c'est CHF 600'000.– alors ça adoucit un petit peu la note pour les Communes concernées. Dans les questions concernant le charriage, donc, M. ARBORINO va répondre, une partie a déjà été donnée dès lors qu'on sait quelle est la capacité de charriage du fleuve et ce n'est pas forcément nécessaire de creuser de plus puisqu'on a dit, on avait trop creusé... La dernière question était ? Voilà, alors il est clair que dans les zones où nous allons assainir des décharges, toutes les précautions seront bien sûr prises pour enlever tout ce qui va pouvoir être considéré comme polluant et ensuite il y aura une étanchéification qui se fera. On a l'exemple en aval de Sierre où ce grand pâtre avait été réalisé en son temps par Alcan – je me souviens à l'époque c'était en étroite collaboration avec le CM – où il y a les garanties qui sont données, l'étanchéification qui a été faite. Aujourd'hui, on ne ferait même plus ça, on enlèverait tout ce qui peut être polluant, mais pour l'essentiel ce sont des zones qui ne sont pas toxiques, ce sont des zones où simplement il y a d'anciennes décharges qu'il faut simplement assainir, évacuer. Donc de ce côté-là, il n'y a pas de souci marquant. Plus de soucis dans les zones, je dirais où se trouve l'industrie, puisque là, vous l'avez vu, on trouve toutes sortes de surprises dans le sous-sol.

Tony ARBORINO

Si je peux amener aussi un élément par rapport à la question des sites pollués : ce qu'il faut savoir c'est qu'en se déplaçant en dehors des surfaces agricoles, pour diminuer l'emprise sur l'agriculture, on a été plus sur des sites pollués. Evidemment, qu'on peut se dire que c'est un risque, que c'est une complexité supérieure. C'est vrai que pour le projet c'est plus compliqué à gérer un site pollué qu'une surface agricole, mais en même temps c'est « tout bénéf. » pour les générations futures, pour l'assainissement de ces sites, puisqu'on sait qu'avec un grand chantier comme la correction du Rhône, on a l'opportunité de nettoyer de manière fine et définitive, complète, ces différents sites pollués qui aujourd'hui jouxtent le bord du Rhône. Par rapport à l'autre question sous-jacente qui est celle de savoir, comme on a pu voir sur Viège, qui est celle de savoir si finalement la correction du Rhône peut amener à déplacer de la pollution, est-ce que tout d'un coup, il y a des remontées de nappe qui peuvent attaquer des sites pollués et déplacer des polluants ? D'une manière générale, la correction du Rhône ce qu'elle fait, c'est baisser la nappe phréatique, peu, de quelques dizaines de centimètres, seulement dans les endroits où on sait qu'il n'y a pas d'impact sur le risque de fissure et de tassement du sol, mais la tendance générale est à la baisse, parce qu'en élargissant le Rhône le niveau d'eau il baisse, et puis on combine cela avec l'approfondissement, le niveau d'eau il baisse aussi. Donc si vous imaginez, je dirais ces sites pollués, qui sont dans la terre, avec la nappe phréatique proche de ces sites pollués qui peut les baigner, les transporter plus loin pour notre eau de boisson, en baissant un peu la nappe phréatique le Rhône va diminuer ce risque qu'on ait la nappe phréatique au contact de ces sites pollués parce qu'on va mettre une plus grande distance entre la nappe phréatique qui est sous nos sols et sous nos pieds et les sites pollués. Par rapport à la gestion des matériaux, nous on est favorables à des synergies. Ce qu'il faut savoir, ce qu'on a prévu, on a un bilan global des matériaux, on a prévu d'utiliser une partie des matériaux déjà pour faire la correction du Rhône. On a prévu de les utiliser pour faire des digues plus solides avec ce qu'on a comme matériel, de ne pas en acheter, mais d'utiliser les matériaux du Rhône. On a prévu de remblayer des lacs de gravières, pour protéger nos nappes phréatiques aussi, mais la question qui est posée, pour moi elle va plus loin, elle est intéressante, on doit encore travailler dessus : c'est celle de savoir si on arrive – la réponse, je crois qu'on doit le faire et qu'on peut le faire – si on arrive à combiner les extractions actuelles de volume de matériaux – on a des demandes importantes, il y a beaucoup d'entreprises qui nous demandent de prendre des matériaux sur le Rhône, mais on ne peut pas dire oui, on ne peut pas dire oui parce qu'à certains endroits on est en train d'attaquer la nappe phréatique ou bien il y a des blocs qui sont en train de tomber et qu'on ne peut plus aller plus loin dans ce creusement du fond – par contre la correction du Rhône va générer des matériaux, l'élargissement va générer des matériaux. Notre idée, c'est de mettre sur le marché ou de mettre une partie de ces matériaux du Rhône sur le marché et de les combiner avec, un, les extractions actuelles du Rhône, les besoins du marché et des éléments plus conjoncturels, comme par exemple, la diminution des extractions sur Finges aujourd'hui pose des difficultés à des entreprises qui venaient se fournir et qui ont besoin de matériaux. Or, Finges a fait son travail, ils ont enlevé un million de m³ de plus sur les 10 dernières années, aujourd'hui ils réduisent les extractions, les entreprises manquent de matériaux. La correction du Rhône peut être un fournisseur de choix pour les entreprises avec un double avantage : les entreprises trouvent les matériaux nécessaires et la correction du Rhône diminue ses coûts puisque ces matériaux seraient valorisés et pas mis en décharge. Donc c'est ça qu'on veut travailler et grosso modo ça nous prendra encore une année et demie pour bosser là-dessus parce qu'on capitalise sur les résultats qu'on a de la correction du Rhône et cette validation récente du dossier pour pouvoir faire un pas de plus maintenant et optimiser ce travail. (passage inaudible...) puis le dernier élément c'était les surfaces d'assolement, et aussi la question de pourquoi ne pas abaisser tout de suite, je veux juste vous montrer un slide pour ça. Pour les surfaces d'assolement, ce qu'il faut savoir c'est que quand on met à l'enquête sur un secteur et qu'on a 10/12 hectares d'emprise sur les surfaces d'assolement, on ne doit pas compenser dans le dossier qui est mis à l'enquête publique les surfaces d'assolement. Le bilan global c'est qu'on perd des surfaces d'assolement avec la troisième correction du Rhône et cette compensation elle doit être recherchée au niveau du canton, globalement, non seulement pour la correction du Rhône, mais pour tous les autres projets, y compris l'autoroute ou les extensions de zones à bâtir. Donc ce n'est pas une question qui est liée strictement à la correction du Rhône. Par rapport à l'abaissement, juste le slide pour expliciter ça : ça c'est le profil en travers de la première correction du Rhône que vous voyez ici en traitillé, donc c'est une tranche du Rhône et la deuxième correction du Rhône qui est venue surélever un petit peu

les digues et baisser le fond. En 1949 le fond était plus bas qu'en 1842 et c'est ce qu'avaient prévu les ingénieurs de la deuxième correction du Rhône, c'est de faire baisser ce fond. La réalité, malheureusement, a dépassé leurs espérances de beaucoup puisqu'en 2010 si vous voyez on a ça comme image. On a le fond du Rhône qui a baissé 1.50 m/2 m et la conclusion c'est que les blocs qui étaient ici et bien ils sont tombés au fond du Rhône et ils ne sont plus là pour protéger les berges. Si on regarde sur le secteur de Chippis, vers Daval, ça c'est la coupe du Rhône, 1964 c'est ça la situation, 2010 on est 2 m plus bas. On a une érosion extrêmement importante sur le secteur. Si on regarde maintenant sur tout le linéaire, ça c'est un profil en long, on regarde de côté. Vous avez ici le secteur du pont de Chippis, ici Daval, la sortie de l'autoroute ; ça, c'est le fond du Rhône en 1964, ça c'est le fond du Rhône en 2010 et vous voyez qu'on a sur le secteur de Daval 2 m, ici 1.50 m grosso modo, tout ce fond du Rhône a baissé graduellement depuis ces dernières années, parce qu'on fait de l'extraction. Nous, on pense qu'on peut travailler sur ce profil ; on peut baisser encore un peu le fond ici, retirer un peu plus bas tout ça, mais on ne peut pas le faire sans reprendre intégralement les berges, pourquoi ? Parce que les cailloux qui sont là, ils devraient être ici ; ils devraient être là pour protéger, c'est la digue du Rhône. Le Rhône quand il va passer à côté, il n'a qu'une envie, c'est de la grignoter comme une tartine cette digue, parce qu'il n'y a plus de blocs qui viennent l'empêcher de le faire. Les blocs, ils ne sont plus là, parce qu'ils sont tombés au fond du Rhône ; ils sont tombés au fond du Rhône parce qu'on a trop creusé. On ne peut pas continuer ce système-là, sans finalement augmenter le risque de rupture de digue qui est le risque majeur, à éviter absolument. Donc le remède serait pire que le mal. Alors, oui, on va retoucher le fond, oui on va abaisser en combinant sur le secteur de Sierre-Granges, mais on va le faire en même temps qu'on blinde les digues pour éviter qu'elles ne nous sautent à la figure avant.

Raymond ZUFFEREY
Merci. Mme EVEQUOZ.

Romaine EVEQUOZ

Un concept de liaison entre le lac de Géronde et les berges du Rhône à Chippis avait été présenté au CG. Il prévoyait des espaces verts aménagés au pied de la colline de Géronde et une rive du Rhône accessible au public. Où en est actuellement ce projet ? Et il y a eu il y a quelques semaines une mise à l'enquête a posteriori pour des travaux réalisés sur la berge du Rhône à Noës (entre le pont de Noës et Pramont). Une zone de forêt primaire a été rasée dans l'urgence suite à une remontée d'eau liée à un creusement excessif du lit du Rhône. Pouvez-vous nous expliquer ce qui s'est passé et si l'entreprise de terrassement va être poursuivie pour les dommages occasionnés ? Merci.

Jacques MELLY

Je prendrai la première partie, le dossier donc bien sûr d'aménagement de cette liaison est un dossier communal. Pour nous, comme on l'a dit, nous nous occupons du Rhône, nous mettons en discussion avec les Communes intéressées les aménagements complémentaires. On l'a vu sur la traversée de Sion, Sion sur Rhône, on a beaucoup évoqué l'évolution du Rhône à travers les Communes de Sierre et de Chippis, mais in fine ce sera bien sûr un projet communal qui pourrait aboutir dans ce sens-là. Je ne sais pas si aujourd'hui il y a une étude plus complète qui a été menée, mais je sais qu'à l'époque il y avait ce cheminement au pied de la colline qui avait été envisagé. Mais depuis j'ai même appris qu'il y avait peut-être des projets de construction à cet endroit-là, alors pour ma part, je n'ai pas d'autres informations. Par contre, vous avez vu, la bordure du Rhône devient accessible avec ce système en escaliers relativement larges qui permet de profiter, même, de mettre les pieds dans l'eau, c'est assez frais, mais je veux dire que ça permet en tout cas de restituer le dialogue avec le Rhône de façon beaucoup plus complète.

Tony ARBORINO

Pour les catastrophes...Juste la partie avec le lien de Géronde, c'est quelque chose qui a été renforcé encore, on présentera en septembre quand on présentera les plans, c'est quelque chose qui a été renforcé finalement avec les plans, il y a de nouvelles opportunités qui s'ouvrent du côté du foyer Alcan. Par rapport au secteur de Pramont, je ne vais pas pouvoir vous détailler les causes parce qu'effectivement il y a des discussions aujourd'hui sur les travaux qui ont eu lieu et les différentes responsabilités ; par contre, je peux vous présenter les éléments qui ont été mis en place, les explications pour lesquelles on a fait ce défrichement. Ce qui se passe, c'est qu'il y a une remontée de nappe sur le secteur ; pour la bloquer – parce que l'eau venait du

Rhône – pour la bloquer, on a posé un drain en pied de digue du Rhône. C'est très très simple, mais ça a quand même nécessité, pour pouvoir le poser, de défricher la forêt sur un certain linéaire et puis d'aller créer un drain comme on a derrière une maison, vous avez déjà vu ça, donc vraiment le tube avec des trous à l'intérieur, avec du gravier autour pour pouvoir recueillir cette eau et bloquer comme ça cette infiltration en attendant que le Rhône se réétanchifie. Donc aujourd'hui cette situation, formellement elle a été réglée dans l'urgence, vu les risques et puis on a pu faire la procédure a posteriori par rapport à la question du défrichage, c'est le dossier qui a passé récemment au bulletin officiel.

Raymond ZUFFEREY

Merci. Encore des questions ? Je prends encore deux questions et puis après on arrête, parce que sinon on est là... hein, on est obligé. Oui, d'accord, mais on ne peut pas faire jusqu'à 10h00.

Steves CALOZ

M. ARBORINO, dans la salle il y a quand même plusieurs personnes qui ont aussi des formations d'ordre technique. Expliquez-nous juste de quelle manière, en élargissant du côté de Chippis une partie du Rhône, on va forcément diminuer une certaine capacité de charriage naturel et on va devoir procéder à des excavations de type mécanique ; donc est-ce qu'on va avoir à l'affluent, donc la Navizence, à peu près 8'000 m³ de gravats par année ? Est-ce qu'on va les sortir ? Puisque le Rhône, naturellement, ne pourra plus les charrier, est-ce qu'il y aura des systèmes d'excavation ? Est-ce que 8'000 m³, c'est 800 camions par année ? Et puis est-ce qu'effectivement on a identifié une zone précise de dépôt de matériaux ?

Tony ARBORINO

C'est une question qu'on a longuement débattue avec la Commune de Sierre, mais plus particulièrement avec la Commune de Chippis puisque c'est la Navizence effectivement qui est concernée. Donc ce qu'on a pu voir, c'est que finalement en élargissant le cours d'eau, la capacité du Rhône à transporter les matériaux diminue un petit peu, oui, c'est vrai, mais on a de toute façon l'effet aval de l'extraction du gravier de Pont-Chalais – je pense qu'elle doit rester, qu'elle doit peut-être s'étendre un petit peu – on ne va pas creuser toujours au même endroit, mais peut-être sur un périmètre un peu plus long. Mais ça, ça nous permet d'équilibrer le profil. Par rapport à la question de la Navizence qui va boucher le Rhône, c'est ça qu'on nous demandait à l'époque, on a fait des calculs et puis on a vu que finalement, non, la Navizence elle va amener des matériaux, comme maintenant. On le voit déjà, on a déjà dû faire cette extraction, je vous l'ai montré sur les photos tout à l'heure ; le fait que le Rhône soit plus ou moins large n'a pas influencé ça. Ce qu'il va se passer, c'est que la Navizence, elle va se remplir et pas remplir le Rhône, parce que les cailloux vont s'arrêter déjà sur la cassure de pente à la sortie du défilé de la Navizence, avant d'arriver au Rhône, mais ça c'est des événements qui sont rares, qui sont extraordinaires et s'il faudra un jour vider la Navizence et vider un peu du Rhône et bien on le fera, vous Communes, comme nous Canton. Mais il n'y a pas d'influence majeure de l'élargissement du Rhône sur cet élément-là et il n'y a pas de nécessité de multiplier les gravières et de multiplier les extractions. Ou alors, si on multiplie les extractions, c'est peut-être pour diminuer leur impact, c'est peut-être parce que ça ne vaut pas la peine de continuer de faire un trou au même endroit avec une dragline avec des gens qui passent au-dessous, mais c'est peut-être plus sympa d'avoir des extractions ponctuelles, avec un peu moins de matériaux et puis plus de transports en camions ; ça, on doit encore en discuter, mais ce serait plus dans une logique, je dirais, d'impact que dans une logique de bilan de gestion des matériaux. Sinon, vous avez vu, il y a 260'000 m³ qui viennent des affluents et il y a 300'000 m³ d'extraction par année. Donc aujourd'hui, ce qu'on a comme tendance, c'est qu'on doit diminuer les extractions et ne pas les augmenter, même si on fait la troisième correction du Rhône.

Jacques MELLY

A préciser qu'aujourd'hui déjà le Rhône, dans son état actuel, n'arrive de loin pas à charrier tout ça et l'ordre de grandeur est d'environ 30'000 m³. Donc on va diminuer en-dessous de 10'000 m³, mais la diminution de charriage est faible en fonction de la situation actuelle et, comme l'a dit Tony ARBORINO, de toute façon on devra diminuer, mais de toute façon on devra toujours continuer de draguer le fond, parce que le Rhône n'a pas la capacité d'emporter ces sédiments.

Raymond ZUFFEREY

Merci. D'autres questions ? M. BERTHOD.

Yoann BERTHOD

Oui, excusez-moi, il est un peu tard, mais c'est une question qui m'est venue pendant l'exposé par rapport au Rhône et par rapport au tourisme. Je suis étonné de voir que les berges du Rhône sont peu utilisées par rapport au tourisme, si on compare avec plein de villes en Suisse où il y a des rivières et des fleuves. On peut regarder avec Berne où la ville a aménagé quelque chose ; comme le Valais est quand même le canton le plus touristique de Suisse, je suis étonné que les berges soient toujours cachées. Je vois, j'ai des amis qui viennent en Valais et qui disent « mais en fait, on ne voit jamais le Rhône, on ne peut jamais faire une grillade », alors qu'à Berne, à Zürich, à Bâle, on peut même faire du sport, on peut jouer du basket ou du volley-ball à côté des rivières et des fleuves, on peut se baigner, il y a des lieux qui sont aménagés avec des buvettes, et avec des lieux pour se reposer, éventuellement pour même s'y baigner – bon là peut-être ce serait trop dangereux – mais je suis étonné que ce ne soit jamais abordé et j'aimerais avoir une réponse à ce niveau-là, merci.

Raymond ZUFFEREY

Merci.

Tony ARBORINO

Donc, nous ça nous plaît beaucoup comme remarque, parce que souvent on débat sur des questions techniques qui sont donc notre core business, des questions légales, qui sont notre cadre strict dans lequel on travaille et puis en fait l'opportunité qu'offre la troisième correction du Rhône, le débat de qu'est-ce qu'on veut faire de ces surfaces, et bien, on peut le faire émerger aujourd'hui, puisqu'on a bien discuté sur les variantes, on a eu cette décision qui fixe la variante du Rhône, aujourd'hui on peut parler de ces questions qui ont été abordées fort justement. Donc, nous, on pense que sur le secteur de Sierre/Chippis, il y a un potentiel énorme qui est mis en évidence par ce qu'on a pu voir comme images tout à l'heure ; on pense qu'on peut aussi le faire sur Sion ; c'est juste avec les aspects loisirs-détente-tourisme, on ne pourra pas se baigner dans le Rhône ; on ne pourra pas se baigner dans le Rhône, parce que le Rhône, il faut s'imaginer que c'est une eau qui était glaciaire, sous forme de glace, 12 heures avant de couler dans le Rhône ; elle culmine à 12 degrés pendant la canicule 2003, 12 degrés pour ceux qui font sauna/bain turc, c'est la température du bac d'eau froide à la sortie du sauna, donc c'est assez coriace. Donc ce n'est pas quelque chose qu'on peut envisager pour la baignade. Mais à côté du Rhône, les berges sur lesquelles on peut effectivement faire soit de la mobilité douce, soit des grillades comme ça a été dit, c'est quelque chose dont on peut aujourd'hui discuter et puis intégrer dans les différents projets. On a assez de marge de manœuvre et cette souplesse chaque fois qu'on étudie les dossiers de manière détaillée.

Jacques MELLY

Je crois que ça me permet peut-être de rappeler de manière plus générale, c'est vrai que nous, nous sommes partis dans cette correction du Rhône sur des bases sécuritaires. Je crois que c'est la première des raisons de corriger le Rhône ; s'il n'y avait pas cet aspect sécuritaire, on ne l'aurait pas fait. Mais plus généralement aujourd'hui, c'est un exercice d'aménagement du territoire au sens large pour la plaine de Rhône. Je crois qu'on a une opportunité extraordinaire de penser notre plaine du Rhône d'une façon un petit peu différente, parce que si on laisse la plaine du Rhône se développer telle qu'elle s'est développée entre 1960 et 2000, et bien, on ne laissera pas grand-chose en termes d'interprétation à nos enfants ou à nos petits-enfants. Donc c'est aussi une solution que d'offrir, en marge de cette sécurité, un aménagement un petit peu plus pensé, avec des aspects touristiques, avec des aspects agricoles, avec des aspects environnementaux, etc., mais de faire une place, je dirais bien plus adaptée, à chaque activité dans la plaine du Rhône.

Raymond ZUFFEREY

Merci. M. CALDELARI.

Silvio CALDELARI

C'est passionnant, alors moi j'ai juste une question ; comme 38 de mes camarades ont voté pour le crédit d'engagement d'Ecossia et qu'il y a un pont qui va de Noës à Ecossia – et que je

n'ai pas vu sur le graphique – j'aimerais savoir quelles vont être les mesures qui seront prises sur ce secteur-là. On peut imaginer que ce secteur est également concerné, dans le cas où ce serait intéressant d'avoir un nouveau pont.

Tony ARBORINO

Moi, de tête, je dirais non, mais je vous propose que je vérifie ça et puis qu'on en parle tout à l'heure avec un verre à la main.

Raymond ZUFFEREY

D'autres questions ? La Municipalité désire-t-elle s'exprimer ?

François GENOUD

Mesdames, Messieurs, sur la question de la troisième correction du Rhône, nous n'avons pas de commentaire à faire aujourd'hui, mais remercié, très sincèrement, M. Jacques MELLY, chef du département et ses collaborateurs, MM. ARBORINO et TILLE pour les explications objectives, intéressantes, qui sont ainsi données à un législatif d'une Commune, d'une grande Commune du Valais et qui sans doute intéresseraient, intéresseront encore bon nombre de nos citoyens. On ose espérer que cet exposé et les films qui nous ont été montrés justement pourront être diffusés si ça n'est pas déjà fait, à une large échelle, pour convaincre la population que nous avons besoin de cette correction du Rhône dans les meilleurs délais. Je rappellerai aussi l'intervention que la Commune de Sierre a faite auprès du département pour dire que le site industriel de Sierre/Chippis représente aussi quelque deux milliards de francs en investissements, avec 2'000 places de travail environ, si on compte les deux entreprises d'aluminium et le Techno-Pôle, et qu'en cas d'inondations, il y aurait à craindre que ces places de travail disparaissent et que c'est la priorité des priorités pour les mesures prioritaires. Merci.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. GENOUD.

Jacques MELLY

Oui, Monsieur le Président, Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs, je crois que c'est à nous de vous adresser nos remerciements, parce que c'est ... d'abord ce n'est pas courant, on a fait beaucoup de présentations, je l'ai dit, mais une demande d'une Municipalité, Ville importante dans le développement du canton qui nous donne l'opportunité de venir présenter ce projet, pour nous c'est un avantage, c'est une opportunité vraiment rare de pouvoir expliquer, exprimer pleinement notre projet et écouter vos avis, parce que c'est un projet qui va évoluer encore durant ces 20 prochaines années ; c'est un projet qui n'est pas simplement une décision qui part du gouvernement et qui va être appliquée, ça va être discuté. A partir de maintenant, le dossier va être mis à l'enquête publique. Au niveau de l'enquête publique, il y aura des explications, des oppositions, des négociations, tout ce qui devrait nous permettre d'arriver à réaliser un projet qui corresponde aussi précisément que possible aux attentes de l'ensemble de la population. Alors, vraiment, nous vous présentons nos remerciements, encore une fois ; on a essayé d'être très rapides et malheureusement, certains aspects très intéressants, très esthétiques du projet ont passé très vite, mais vous avez eu beaucoup de patience, après cette longue séance et toutes ces décisions prises avec cette belle chaleur sieroise. Merci encore et puis je me réjouis, moi aussi, de partager le verre de l'amitié avec vous. (*Applaudissements*).

Raymond ZUFFEREY

Monsieur le Conseiller d'Etat, Monsieur le Chef du projet Rhône 3, merci pour votre présentation et pour vos réponses fournies au CG. Sans doute vos propos auront apporté quelques éclaircissements sur ce projet très complexe. A la fin de ce plénum, le verre de l'amitié sera offert par la société de développement de Muraz. Si le temps vous le permet, vous êtes cordialement invités.

7. INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITE

Raymond ZUFFEREY

Point 7, informations de la Municipalité. Je passe la parole à M. François GENOUD, président de la Municipalité.

François GENOUD

Merci. Mesdames et Messieurs, compte tenu de l'heure avancée, je voudrais bien faire vite pour les quelques sujets d'informations à vous donner ; cependant, je ne voudrais pas manquer une seule des lignes qui ont été préparées.

Financement du projet d'EMS de Venthône

L'association Beaulieu – dont la Ville de Sierre est évidemment membre - est constituée de 12 Communes du district de Sierre et a été créée dans un but de construire et de gérer en commun les établissements médico-sociaux utiles à ses membres, à ces Communes. Après avoir concrétisé les projets de Beaulieu à Sierre et des Jasmins à Chalais, cette association a choisi de construire un nouvel établissement à Venthône; le choix de cette localisation est motivé par une répartition géographique des emplacements d'accueil des personnes âgées. Les plans du projet de Venthône sont quasiment achevés; il constituera pour la part EMS une dépense de l'ordre de 12 millions de francs à la charge des Communes membres de l'association et ce après déduction des subventions. Les Communes membres ont été sollicitées pour se prononcer sur le mode de financement proposé. Dans la phase de construction, elles sont invitées à prendre en charge l'intérêt de la dette à constituer, dans une part proportionnelle à leur population. Et une fois la construction terminée, l'association Beaulieu adressera un appel de fonds à ses membres dans le but de réduire l'emprunt qu'elle aura contracté en son nom ; cette prise en charge ne pourra cependant excéder la moitié de l'emprunt ; ainsi un montant d'environ 6 millions de francs sera supporté par toutes les Communes et toujours au prorata de leur population. Le CM de Sierre s'est d'ores et déjà déclaré favorable, sur le principe, à cette manière de procéder. Quelques questions subsidiaires doivent encore être examinées avant une décision définitive.

Service des ambulances de Sierre

Vous l'avez tous appris, Mesdames et Messieurs, la société Air Glaciers SA, qui assure le service des ambulances de la région sierroise, a dénoncé le contrat qui la lie à l'Etat du Valais avec effet au 31.8.2014. Tout le personnel de ce secteur a été licencié pour la même échéance. Quand bien même la responsabilité du service des ambulances relève de l'Etat du Valais, la Commune a immédiatement adressé un courrier à Madame la conseillère d'Etat en charge de la santé publique, pour lui faire part de ce qui suit :

- La Ville de Sierre est extrêmement surprise de constater que la responsabilité d'un service public de cette importance est confiée à une entité privée pouvant se libérer de ses obligations dans un délai aussi court (90 jours).
- La population a besoin de pouvoir compter sur un service ambulancier de qualité, comme assumé jusqu'à ce jour par Air Glaciers SA.
- La Ville de Sierre a compris et accepté l'abandon des services d'urgences de nuit à l'hôpital de Sierre, annoncé en ce début d'année 2014, en prenant en compte la présence d'un service d'ambulances performant aptes à intervenir judicieusement et à conduire les patients sur Sion. Si le service d'ambulances venait à faire défaut, la Ville de Sierre pourrait revenir sur cette position.
- Les Communes de l'association Projet Santé – c'est-à-dire de l'ancien arrondissement de l'hôpital de Sierre et Loèche - ont récemment soutenu l'aménagement et la construction de nouveaux garages pour les ambulances. Il nous importe d'être rapidement rassurés sur la poursuite des activités d'un service d'ambulances à Sierre, afin que les travaux envisagés ne soient ni retardés, ni perturbés.

Nous savons que l'assemblée générale de Projet Santé a eu lieu la semaine passée et que, pour le moins, les travaux sont momentanément suspendus. Et d'autre part, nous avons obtenu verbalement l'assurance qu'une solution pragmatique et pérenne sera recherchée et trouvée assez rapidement pour que ce service d'ambulances puisse continuer au-delà du 31 août sans inconvénient. Et je tiens à rappeler une fois encore que le service des ambulances relève des compétences et des responsabilités du Canton du Valais et que c'est à lui de prendre ses dispositions pour la poursuite de ce service.

Crédit d'engagement lié au complexe sud des voies

Pour vous dire ce que peut-être vous savez déjà : le Grand Conseil s'est prononcé ce matin sur l'entrée en matière du crédit d'engagement pour le complexe sud des voies à Sierre, pour la partie qui concerne le Canton, c'est à dire l'école de commerce et de culture générale. Cette entrée en matière a été acceptée, car non combattue et ceci par aucun groupe du Grand Conseil. Le débat de détail avec la votation aura lieu vendredi après-midi et devrait ne pas réserver de grande surprise.

Inauguration des bains de Géronde

Nous vous permettons de vous rappeler que l'inauguration officielle des bains de Géronde aura lieu le 18 juin prochain, mercredi prochain, veille de la Fête-Dieu, à 17 heures. Vous avez, sauf erreur, reçu comme CG une invitation à cette manifestation et nous nous réjouissons de vous y recevoir.

Merci Mesdames, Messieurs de votre attention.

Raymond ZUFFEREY
Merci M. GENOUD.

8. DIVERS

Raymond ZUFFEREY

Point 8, divers. Comme pour la séance précédente, je vous propose qu'après 3 interventions ou questions je demanderai à la Municipalité si elle désire répondre. Je passe la parole aux CG qui désirent intervenir. M. SAVIOZ.

Jérémy SAVIOZ

Monsieur le Président de la Municipalité, Mesdames et Messieurs, chers collègues. Trois petites questions par rapport au budget et plus globalement aux aspects financiers de notre Ville. Tout d'abord, est-ce qu'il est prévu de rembourser les dettes à moyen et long termes contractées par notre Ville qui s'élèvent aujourd'hui à CHF 33'397'000.–? Donc est-ce qu'il est prévu de les rembourser et si oui quel est le plan de remboursement? Deuxième question : lors de la précédente législature une comptabilité énergétique avait été présentée publiquement au CG ; est-ce que cette analyse a été faite concernant les comptes 2013 et si oui, est-ce qu'on peut en avoir le résultat? Et troisième point, j'aimerais juste citer un passage qui est paru dans le dernier Info-Sierre « *la Ville n'a plus d'autre choix que d'agir sur ses dépenses, elle prévoit des coupes sur plusieurs fronts pour réduire ses frais de fonctionnement de CHF 800'000.–. Par exemple l'enveloppe dédiée aux festivals passe de CHF 320'000.– à CHF 200'000.–. La Municipalité va continuer à travailler sur d'autres projets de coupes, car cette période difficile va durer encore quelques années. Objectif : économiser plusieurs millions.* » Concrètement, pour économiser plusieurs millions, quels sont ces autres projets de coupes, quels sont, très concrètement, les secteurs visés? Voilà, je vous remercie.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. SAVIOZ. Comme il y a 3 questions, je demande à la Municipalité si elle désire répondre.

François GENOUD

Volontiers, Mesdames, Messieurs. Je prendrai, pas forcément dans l'ordre, les questions que M. SAVIOZ a posées. La comptabilité énergétique : le système de gestion des données énergétiques auquel nous avons recours via un mandataire spécialisé qui s'appelle TelecomWatcher nous permet en effet d'extraire, relativement facilement, ce type d'informations sur la base des comptes annuels. Cette comptabilité énergétique a été dressée au moment du bouclage des comptes ; pour nous, il s'agit d'un instrument de pilotage que nous ne remettons pas systématiquement au législatif. Mais, si certains d'entre vous – vous, M. SAVIOZ ou d'autres de la commission de gestion, qui sait – souhaitez consulter ces documents, ils sont évidemment à votre disposition auprès du service de l'édilité auquel vous pouvez vous adresser. Sur la question de savoir quels sont les secteurs visés par les coupes, là, on entre alors dans une question relative au budget 2015 ; on ne va pas faire des coupes de bois à la forêt pour

essayer de renflouer les comptes communaux, vous savez bien que c'est beaucoup plus compliqué et beaucoup plus difficile que ça. Aujourd'hui, nous ne sommes pas encore en mesure de répondre clairement à cette question, parce qu'elle porte justement sur des réflexions budgétaires que le CM est en train de travailler avec ses services. Le budget pour nous, il va être dressé, en principe durant le mois d'août pour une validation par le CM fin août/début septembre et il vous sera remis, comme d'habitude, au début du mois d'octobre. Là, vous pourrez découvrir les intentions de l'exécutif lorsque vous recevrez ce budget ; mais jusque-là, tout est en réflexion ; le CM évidemment se réserve, en fonction des objectifs qu'il a pour le budget 2015, de faire telle ou telle coupe ou peut-être d'y renoncer si ce n'est pas indispensable. J'espère que cette réponse n'est pas renversante....

Pour reprendre la première de vos questions, c'est celle du remboursement des dettes. Alors, la première réponse facile, c'est oui, il faut rembourser les dettes ; on ne peut pas imaginer de ne jamais les rembourser, c'est clair. Alors, outre les crédits LIM, qui sont eux remboursables en principe sur une durée de 20 ans, les emprunts bancaires au 31.12.2013 étaient constitués de 10 tranches, d'un montant moyen de 3.2 millions de francs et la première d'entre elles, de ces tranches, a déjà été remboursée en 2014. Les autres échéances s'étagent entre 2015 et 2022. La trésorerie actuelle a permis de ne pas encore renouveler la tranche remboursée en janvier. La Ville devra cependant recourir à de nouveaux emprunts à la fin de ce mois de juin, pour remplacer l'emprunt remboursé en janvier et faire face à ses nouveaux besoins. Ceci n'avait plus été nécessaire depuis 2 ans. En conclusion, aussi longtemps que la Ville sera dans une phase de renouvellement et de développement majeur de ses infrastructures et que la marge d'autofinancement ne permettra pas de couvrir l'ensemble des dépenses, elle devra recourir à l'emprunt. C'est du reste la signification même de la notion que vous trouvez dans les documents que nous vous remettons de « découvert de financement » que le CG adopte depuis quelques années en même temps que les budgets annuels. Dès lors que les investissements seront moins marqués à l'avenir, la Ville pourra progressivement se désendetter et rembourser. Voilà ce qu'on peut dire aujourd'hui sur l'état de la dette, sur le principe de rembourser ou non et puis du plan de remboursement qui est établi.

Je crois avoir répondu là aux 3 questions ; je rends la parole à Monsieur le Président.

Raymond ZUFFEREY

D'autres questions ? M. SALAMIN.

SALAMIN Gilles

Je vais parler au nom d'un groupe de parents qui s'est créé à Muraz. Monsieur le Président, suite à plusieurs discussions à propos des difficultés de scolariser nos enfants à Muraz, nous avons décidé de nous réunir entre parents, pour identifier les préoccupations communes et trouver des solutions. La discussion a mené au résumé suivant : le problème principal est le manque d'une structure d'accueil à Muraz (UAPE) permettant aux parents de laisser les enfants dans un lieu sécurisé durant les heures de travail. Quelques parents ont trouvé une solution en mettant en place une organisation familiale digne d'un marathon. Pour d'autres, il s'agit d'une organisation millimétrée entre papa et maman pour accompagner et récupérer les enfants à l'UAPE de Sierre. D'autres parents se trouvent déjà dans la situation où aucune solution ne permet de scolariser les enfants à Muraz. Ils sont donc inscrits à Borzuat, car l'UAPE de Sierre se trouve juste à côté. La scolarisation des enfants à Muraz nous tient à cœur, car elle permet aux familles de se rencontrer, favorisant une vie de quartier. De plus, la proximité de l'école au domicile offre la possibilité aux enfants de s'y rendre à pied. Nous vous sollicitons afin de trouver une solution pour faciliter l'encadrement extrascolaire, soit en mettant à disposition un transport encadré entre l'école de Muraz et l'UAPE de Sierre, soit en ouvrant une structure d'accueil à Muraz, comme cela a été fait à Noës. Nous espérons pouvoir vous rencontrer, avec la société de développement de Muraz, qui soutient pleinement notre projet, afin de débiter une collaboration et de discuter des opportunités. En attendant votre réponse, je vous prie de croire, Monsieur le Président, nos salutations chaleureuses. Pour les parents de Muraz, merci.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. SALAMIN. D'autres questions ? Mme SALAMIN.

Laura SALAMIN

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues. Du point de vue des transports publics, le Valais a lancé un train régional offrant des correspondances toutes les demi-heures

de Brigue à St-Maurice. Ceci est très réjouissant. Cependant la gare de Granges est l'une des deux seules gares sur le tronçon Brigue/St-Maurice à ne pas avoir été réouverte. Dans une société qui privilégie de plus en plus une mobilité efficace et écologique, il semble important de tout mettre en œuvre pour une réouverture prochaine de la gare de Granges. Le village de Granges se développe de manière fulgurante notamment avec la construction de nouveaux quartiers mais aussi avec la rénovation de l'école. Les infrastructures de transports publics ne sont actuellement plus adaptées aux besoins des habitants qu'ils soient travailleurs, étudiants, retraités ou autre. La réouverture de la gare de Granges, complémentaire à l'amélioration de la desserte rive gauche, pourrait rapprocher le village de Granges à Sierre et solutionner la problématique des transports publics, non seulement pour le village de Granges, mais aussi pour les villages environnants. Cette réouverture est attendue depuis de nombreuses années et un comité formé de Grangeards a décidé de démontrer plus concrètement la volonté populaire par une pétition en vue de cette réouverture. En seulement 4 mois, 2157 signatures ont été récoltées et elles seront transmises au Canton du Valais lors de la session de septembre du Grand Conseil. Ce dépôt de signatures sera complété par un postulat signé de députés sierrois. Au nom du comité, je remets, ce soir, à la Commune de Sierre les copies des 2157 signatures en demandant à la Municipalité d'appuyer le dossier auprès des autorités cantonales. Des copies seront aussi transmises auprès de RegionAlps. En espérant que la gare de Granges soit remise sur les rails très rapidement, je vous remercie pour votre attention.

Raymond ZUFFEREY

Merci Mme SALAMIN. M. ANTILLE.

Patrick ANTILLE

On a parlé de Muraz, on a parlé de Granges, je pense qu'on peut parler aussi un petit peu de Noës. Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs les CM, chers collègues. Mon intervention de ce soir concerne la montée des écoles de Noës. Le départ de la montée des écoles de Noës, la rue des Lutins, est un véritable casse-tête pour les automobilistes qui veulent emprunter ladite rue. En effet, cette dernière est parallèle avec la rue Fleurettes. Lors de la réalisation de cette rue, un aménagement devait être étudié, afin d'intégrer les deux montées. Lorsque la cour d'école doit être utilisée comme place de parcs, pour des lotos notamment ou toute autre manifestation, les automobilistes se trompent trop facilement de montée et se retrouvent au sommet de la rue Fleurettes et sans issue. En certaines occasions, c'est presque l'attraction villageoise d'observer les voitures qui montent, qui descendent, sans compter celles qui font demi-tour. Ne serait-il pas possible d'étudier un aménagement de l'endroit, afin d'indiquer clairement la destination des deux rues, de garantir la sécurité des écoliers et de préserver la tranquillité des riverains de la rue Fleurettes ? J'ai une deuxième petite intervention pour vous rappeler, Mesdames Messieurs les Exécutifs, que la population de Noës est toujours en attente d'une place de jeux et de places de parc qu'on lui avait promises. Merci.

Raymond ZUFFEREY

Voilà, je vais passer la parole à la Municipalité pour répondre à toutes ces questions.

Laëtitia MASSY

Très bien. Mesdames et Messieurs les CG, Mesdames, Messieurs. La question soulevée par les parents de Muraz traduit également une préoccupation du CM et tout particulièrement du dicastère des écoles et celui des affaires sociales en charge des crèches et des UAPE. Depuis son ouverture en effet, la structure de l'Europe voit ses effectifs sans cesse augmenter et la Municipalité a étendu son offre en matière de structures d'accueil à Noës et à Granges ces dernières années, afin de répondre au mieux aux besoins et permettre de garder les élèves dans les villages. Par un courrier daté du 4 juin 2014, une dizaine de parents de Muraz ont demandé à la Ville de Sierre, par son président, d'examiner plusieurs solutions pouvant répondre à ce manque de structures d'accueil, mettant en avant notamment la vie de quartier et la possibilité pour les enfants de se rendre à pied à l'école en étant scolarisés à Muraz. Les parents, par la voix de Mme Daria MOULIN, suggère la mise en place d'un système de transport encadré ou l'ouverture d'une nouvelle structure d'accueil. Ce que je peux vous donner comme informations à ce jour, ce sont les éléments de réponse suivants : depuis l'arrivée de ce courrier, une réunion a eu lieu avec les différents responsables de la crèche et des écoles, afin de traiter cette problématique, de définir la marche à suivre et tenter de trouver une solution qui satisfasse à la fois les besoins des familles de Muraz, de Sierre et les possibilités budgétaires de la

Municipalité. Dans un premier temps, une étude va être réalisée, afin de vérifier si une ouverture décentralisée se justifie et, si oui, de quel ordre. En effet, il ne faut pas oublier que l'ouverture d'une telle structure doit se faire dans une vision à moyen et à long terme, en tenant compte également de l'évolution démographique du quartier concerné. Si les besoins sont avérés, il faudra de plus trouver des locaux et les aménager selon les normes, puis convaincre le CM de l'importance de ce projet et le CG d'en accepter le budget, car ce sont des coûts importants, non seulement pour la mise en place de la structure, mais également pour son fonctionnement futur. En ce qui concerne la solution du transport à l'Europe, cette solution a été analysée, mais nous paraît peu efficiente d'une part pour des raisons de coût, mais également parce que la crèche de l'Europe est déjà surpeuplée certains jours. En conclusion, ce que je peux déjà vous dire c'est que la Municipalité entre en matière pour examiner de manière plus détaillée cette demande. Comme pour Granges et Noës, c'est le CMS qui va être mandaté pour réaliser une enquête auprès de tous les parents d'élèves dont les enfants sont scolarisés à Muraz et ce travail se fera en étroite collaboration avec les écoles. Compte tenu du délai d'enquête du budget 2014, de l'organisation scolaire déjà arrêtée pour la rentrée scolaire 2014-2015, une telle réalisation ne pourrait cependant pas voir le jour – pour autant que les besoins soient avérés, que le projet soit accepté et le budget alloué – avant l'année scolaire 2015-2016, voire légèrement plus. J'espère avoir répondu, pour ce soir, à vos préoccupations. Je vous remercie de votre attention.

Raymond ZUFFEREY

Il y a encore deux questions...

Pierre KENZELMANN

Oui, concernant votre remarque au sujet de l'accès à l'école de Noës, je prends note de votre demande. L'accès dont vous parlez fait partie du projet de remembrement parcellaire de Portelle notamment qui est actuellement en cours de validation du choix du périmètre par l'Etat du Valais.

François GENOUD

Je peux donc répondre à la troisième question, celle de la gare de Granges et vous assurer, Mesdames et Messieurs, que vous avez le soutien inconditionnel du CM concernant cette bonne idée de réouvrir un jour la gare ferroviaire de Granges. Si j'ai bien compris, nous recevons copie de la pétition ici parce que l'original va être déposé au Grand Conseil ; ça m'aurait assez plu aujourd'hui, de saisir l'occasion de la présence de Monsieur le chef du département justement des transports pour lui remettre l'original directement en votre présence, mais on peut se contenter de la copie, cela ira très bien. Sachez qu'évidemment la Commune de Sierre soutient cette démarche. Il faudra être patients, il faudra attendre parce que la résolution de cette problématique n'est pas si simple, mais elle n'est pas impossible non plus. C'est une vraie mesure qui pourra être inscrite au projet d'agglomération, à coup sûr. Il faudra savoir qu'évidemment un équilibre devra être cherché pour justifier la clause du besoin entre le potentiel de clientèle, usagers futurs de cette gare et les coûts que ça représente, l'organisation que ça représente de faire arrêter, même les trains régionaux, à Granges. Ces questions nous intéressent. Je rassure immédiatement aussi les gens de Noës sur cette question ; dans la foulée et en réponse à une question qui nous a été posée par le CG Jacques HERMANN au début de l'année, la gare de Noës est aussi dans le collimateur des services concernés pour une éventuelle réouverture. Il n'est pas dit que ce soit au même endroit que l'ancienne, ça sera peut-être plus proche des grands magasins, mais il est aussi question de réouvrir éventuellement une fois la gare de Noës. Mais naturellement, vous le savez bien, ces décisions n'incombent pas à la Commune, nous pouvons soutenir, appuyer, tout ce qu'on veut, c'est évidemment le Canton, la Confédération et les entreprises de transports qui sont compétentes pour décider de telles innovations. Merci de comprendre cette réponse dans ce sens-là.

Raymond ZUFFEREY

Merci. D'autres questions ? Mme BREMBILLA.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs. Permettez-moi de soumettre à votre attention une interpellation qui m'a été adressée par un couple de retraités sierrois qui habitent à la rue de l'Industrie à Sierre. En effet, Madame vit à son domicile avec son mari qui est dans une

chaise roulante. Elle m'a fait part de ses difficultés, d'une part, au sujet des arrêts du bus sierrois (route de l'Industrie et devant la BCV notamment) qui ne sont pas équipés d'un simple banc pour s'asseoir, ce qui serait fort utile pour les personnes âgées qui, comme elle le souligne, sont des utilisateurs privilégiés après les jeunes écoliers. D'autre part, elle soulève également sa grande difficulté à manœuvrer la chaise roulante de son mari sur des trottoirs dépourvus de passerelles goudronnées. J'adresse donc une demande aux services publics compétents sur la possibilité de donner une réponse satisfaisante à ce couple de citoyens sierrois représentatifs des personnes âgées dans cette situation. Merci.

Raymond ZUFFEREY

Merci. D'autres questions ? M. CALOZ.

Steves CALOZ

J'aimerais faire une interpellation concernant aussi les enfants. Concernant les bains de Géronde, on a vu le succès qu'ils ont eu lors de l'ouverture, notamment le lundi de Pentecôte avec les petits soucis qu'il y avait au niveau du parking et autres. Par contre, notre groupe demande à ce que ces bains qui sont chers, chers aussi au niveau du public, chers dans les deux sens du terme... CHF 24.- le prix d'entrée pour une famille avec deux enfants, voilà ce qui est un lieu cher vraiment dans les deux sens du terme... Avec la tarification de CHF 8.- par adulte et CHF 4.- par enfant les entrées de Géronde se situent bien au-dessus d'autres piscines valaisannes, en comparaison Sion CHF 4.50 l'adulte, Martigny CHF 5.-, Monthey CHF 3.-, c'est des piscines comparables, qui sont aussi partiellement chauffées et on peut comparer avec Sierre. Pour combler cette tarification élitiste, la Municipalité a en outre décidé de supprimer la validité de la carte d'élève à Géronde et à Guillamo, carte qui offrait libre accès aux élèves sierrois à la piscine le mercredi après-midi. Donc, pour mémoire, ce mercredi était le dernier jour où ces élèves pouvaient profiter de cet avantage « carte élève ». Une petite économie de quelques milliers de francs au détriment de la prévention de santé et la promotion du sport pour notre jeunesse ? Le groupement PDC Sierre se réjouit du réaménagement de ces bains, puisqu'on n'était pas tous favorables, mais on se réjouit maintenant du résultat final tellement attendu par les Sierrois, mais exige en même temps que ce joyau reste accessible pour tous les Sierrois et invite donc la Municipalité à instaurer un tarif préférentiel pour les Sierrois et surtout pour que cet endroit reste un lieu cher dans le bon sens du terme.

Raymond ZUFFEREY

Merci. D'autres questions ? La Municipalité désire répondre ?

François GENOUD

Alors volontiers. Dans le fond, c'est les deux dernières questions, si je comprends bien ; s'il n'y a pas de troisième, on va répondre à ces deux questions. Je sollicite mon collègue vice-président pour qu'il réponde sur la question de la piscine et des tarifs et je répondrai sommairement à Mme BREMBILLA que nous examinerons la problématique relevée. Il serait intéressant peut-être de nous fournir le nom de ce couple, afin qu'on puisse examiner ce qu'on peut lui proposer de mieux, mais je peux imaginer que cette problématique existe sans doute dans beaucoup d'arrêts de bus et puis peut-être chez beaucoup de personnes à mobilité rendue difficile par un handicap, mais on veut bien examiner ce qu'il est possible de faire.

Olivier SALAMIN

L'ouverture des bains a nécessité que des services travaillent d'arrache-pied pour arriver à la date et nécessite encore un certain nombre d'adaptations ; elles concernent effectivement les places de parc, mais également l'arrivée des parasols, le réglage des douches, la signalisation des itinéraires, notamment de l'itinéraire par les petits lacs en compensation de la fermeture du lac et les passages par l'entrée est. Donc on est conscients effectivement dans le début de ce projet et sa mise en route que des ajustements sont nécessaires. Sur la question des prix, nous partons – et nous avons eu l'occasion de nous expliquer à ce sujet sur deux postulats – d'abord les bains de Géronde ne sont pas comparables aux autres piscines qui sont présentées. Ensuite, un budget a été travaillé globalement et ce budget vise des rentrées financières relativement conséquentes pour lesquelles nous avons dû faire des choix, des choix qui nous paraissent équilibrés, qui correspondent à l'offre et qui pourront dans le cadre des prochains budgets être adaptés. Pour autant, nous avons, par rapport aux objectifs ambitieux qui étaient fixés de 400 entrées par jour en moyenne, atteint des pics de fréquentation extrêmement

importants dimanche et le lundi de Pentecôte puisque c'est plus de 1300 entrées qui ont été vendues aux bains de Géronde et il y aura dans le cadre de l'évaluation de cette période à tirer les conclusions de la possibilité d'équilibrer les comptes. Des tarifs préférentiels ont été proposés, ont été largement communiqués aux Sierrois par le biais de tous-ménages et d'informations dans les médias leur permettant, puisque c'est le public qui est censé revenir le plus fréquemment sur site, d'avoir des accès qui baissent le prix d'entrée, à des tarifs qui là deviennent comparables à d'autres piscines extérieures.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. SALAMIN. Avant de conclure.... Pardon ? Excuse, j'ai demandé tout à l'heure, tu n'as pas levé la main, j'ai regardé... Excuse-moi... d'ailleurs, on a dit, il n'y a plus que deux questions.

Silvio CALDELARI

J'ai le plaisir, je peux dire le plaisir, de déposer une motion munie de 10 signatures de collègues du CG tous partis confondus, dont la mouture est la suivante : le CM proposera dans les 12 mois au CG une réglementation ou une modification de règlement imposant la réalisation sur le site de Condémines/Métralerie d'un complexe de glace couvert comprenant au minimum :

- Une patinoire avec une surface de glace réglementaire IIHF, d'une capacité de 3500 places.
- Une seconde surface de glace réglementaire IIHF, avec une capacité de 300 spectateurs.
- Une demi-surface de glace additionnelle pour les écoles de hockey, notamment.
- Une halle de curling dotée de 5 pistes exclusives pour la pratique du curling avec une capacité de 300 spectateurs.
- Ainsi que les locaux techniques et cantines nécessaires.
- 10 vestiaires d'équipes.
- Des vestiaires d'arbitres, etc.

Sierre, le 11 juin 2014, par le préposé et muni de 10 signatures.

Raymond ZUFFEREY

Mme Evéquo, pour les postulats, brièvement les annoncer et nous les amener.

Romaine EVEQUOZ

Je les avais déjà annoncés à la fin de ma présentation sur Ecosia ; donc je les...

Raymond ZUFFEREY

Tu dis de quoi il s'agit...

Romaine EVEQUOZ

Donc je dépose, l'AdG dépose le postulat pour la mise en place d'un plan directeur de l'aménagement du territoire et pour la mise en place d'un plan directeur de la mobilité.

Raymond ZUFFEREY

Merci. Y a-t-il encore une intervention ? Non, je pense que c'est le moment de conclure... Bon, je vais peut-être parler pendant un quart d'heure aussi... Avant de conclure, je vous remercie pour le bon déroulement de cette séance. Je remercie le public qui s'est déplacé et qui est resté attentif pendant toute la durée de ce plénum. Un grand merci à ceux qui ont préparé cette salle et particulièrement le concierge, M. Jean-Daniel THEYTAZ, et bien évidemment merci à l'ensemble de la société de développement de Muraz pour votre présentation, pour la publicité

autour de ce plénum et pour le verre de l'amitié que vous avez la gentillesse de nous offrir. Je vous souhaite une excellente soirée et vous invite à partager ce verre de l'amitié. (*Applaudissements*).

Fin de la séance : 21h50.

Conseil général de Sierre

Le président :

La secrétaire :

Raymond Zufferey

Raymonde PONT THUILLARD



Abréviations :

CG	:	Conseil général, respectivement conseiller-ère général-e
CM	:	Conseil municipal, respectivement conseiller-ère municipal-e
PDC	:	Parti Démocrate-Chrétien
PLR	:	Parti Libéral-Radical
AdG	:	Alliance de Gauche
Cogest	:	commission de gestion
CEU	:	commission de l'édilité et de l'urbanisme
CDD	:	commission du développement durable